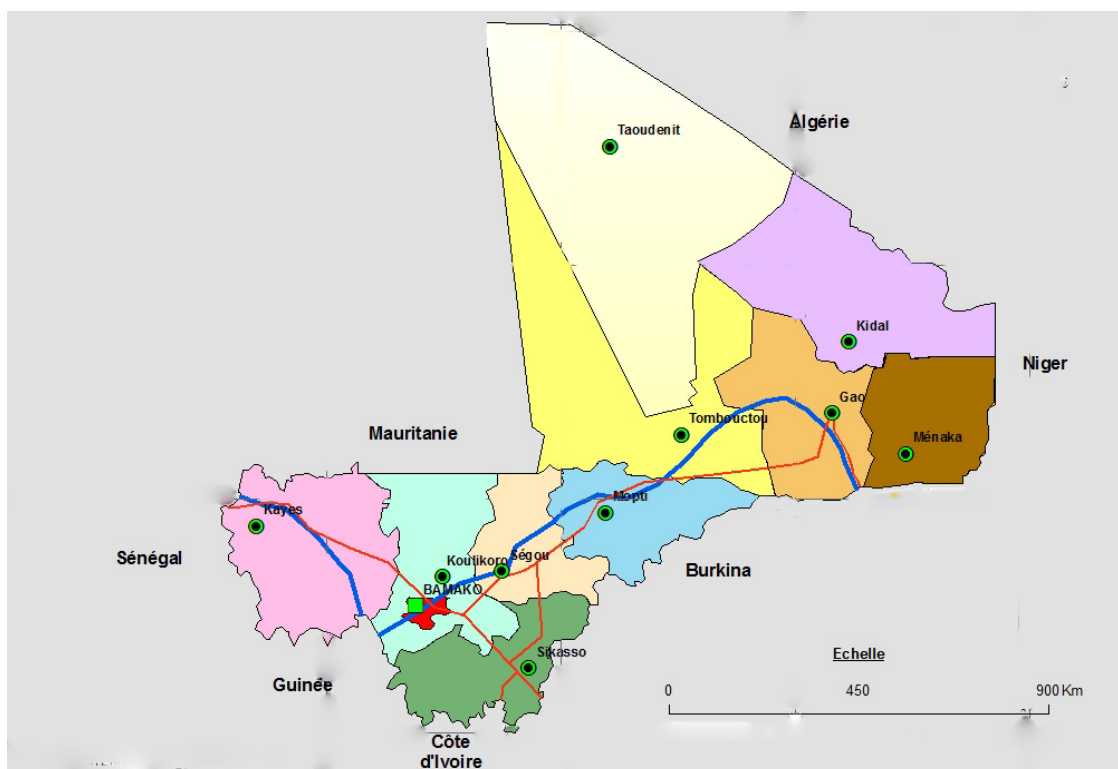


REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT - UNE FOI



**RAPPORT NATIONAL VOLONTAIRE SUR LA MISE EN ŒUVRE
DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**FORUM POLITIQUE DE HAUT NIVEAU
SUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE**



New York, Juillet 2018

SOMMAIRE

Sigles et abréviations	4
1. DECLARATION LIMINAIRE	Error! Bookmark not defined.
2. FAITS SAILLANTS	11
3. INTRODUCTION	15
• Contexte du pays	16
4. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN	22
5. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE	23
a) Favoriser l'appropriation des Objectifs de Développement Durable	23
b) Intégration des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux	25
c) Intégration des trois dimensions	26
d) Ne laisser personne de côté	28
e) Mécanismes institutionnels	29
f) Problèmes structurels ou défis	31
6. PROGRES SUR OBJECTIFS	31
ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	31
ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	33
ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être	34
ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	36
ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	37
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	38
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	41
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	42
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	45
ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	46
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	49
ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables	49
ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	50

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	52
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.....	54
ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	58
7. Moyens de mise en œuvre des ODD au Mali	62
8. Prochaines étapes	63
9. Conclusion	64
10. Annexes	66
1. Liste des cibles urgentes nationales par ODD	66
2. Tableau 1 : Nombre total d'emplois par secteur et par sexe en 2016.....	68
3. Tableau 2 : <i>Encours de la dette publique de 2015 à 2017 (Mrds de FCFA)</i>	68
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	70

Sigles et abréviations

ADR	Agence de Développement Régional
AEDD	Agence de l'Environnement et du Développement Durable
AMADER	Agence Malienne de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
AN	Assemblée Nationale
ANADEB	Agence Nationale du Développement des Biocarburants
ANICT	Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales,
APD	Aide publique au développement
ARV	Traitement Antirétroviral
BMS	Banque Malienne de Solidarité
BSI	Budget Spécial d'Investissement
CAERT	Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme
CAS	Charte Africaine de la Statistique
CCDV	Centre de Conseil de Dépistage Volontaire
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CCNUDB	Convention-Cadre des Nations Unies
CCNULCD	Convention-Cadre des Nations Unies
CCOCSAD	Comités Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CCSI	Comité de Coordination Statistique et Informatique
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CLOCSAD	Comités locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CNAOM	Centre National d'Appareillage et d'Orthopédie du Mali
CN-DDR	Commission Nationale de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CPD	Consommation et Productions Durables
COP	Conférence des Parties
CPS	Cellule de Planification et de Statistique
CREDD	Cadre Stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable
CROCSAD	Comités Régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement
CSA	Commissariat à la Sécurité Alimentaire

Mali

CSCOM	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CT/CSLP	Cellule Technique du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
DCM	Direction de la Coopération Multilatérale
DCPND	Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation
DGCT	Direction Générale des Collectivités Territoriales
DNPD	Direction Nationale de la Planification du Développement
DRDSES	Direction Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DTM	Matrice de Suivi des Déplacés
EAC	Enquête Agricole de Conjoncture
ECOSOC	Conseil Economique et Social des Nations Unies
EDM	Energie du Mali
EDSM V.	Enquête Démographique et de Santé, 5ème édition
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ELIM	Enquête Légère Intégrée au près des Ménages
EMEP	Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente
ENP	Etude Nationale Prospective
ENSAN	Enquête Nationale sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
EPA	Etablissement Public à Caractère Administratif
EPH	Etablissements publics hospitaliers
EVRCC	Economie Verte et Résiliente au Changement Climatique
FAFE	Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la Communauté financière africaine
FDAL	Défécation à l' Air Libre
FSN	Fonds de Solidarité Nationale
FPHN	Forum Politique de Haut Niveau
FVC	Fonds Vert Climat
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GDT	Gestion Durable des Terres
GICRESAIT	Gestion Intégrée et Concertée des Ressources en Eau des Systèmes Aquifères Iullemeden et de Taoudénit-Tanezrouft
GIE	Groupement d'Intérêt Economique

Mali

GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GPC-ODD	Grille de Priorisation des Cibles des ODD
hbts/km ²	Habitants par kilomètre carré
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
IDH	Indice de Développement Humain
IFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
IMF	Institutions de Microfinances
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INSTAT	Institut National de la Statistique
IFE	Initiative Pauvreté-Environnement
ITIE	Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives
LOA	Loi d'Orientation Agricole
MAECI	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale
MAPS	Mainstreaming, Acceleration and Policy Support
MATP	Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population
Mb	Méga bytes
MCT	Ministère des Collectivités Territoriales
MEADD	Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MSAH	Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire
MICS	Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples
MISAHHEL	Mission de l'union Africaine pour le Mali et le Sahel
MJDH	Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MCPD	Modes de Consommation et de Productions Durables
MVE	Maladie à Virus Ebola
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	Objectif de Développement Durable
ODHD/LCP	Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte Contre la Pauvreté
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMC	Organisation Mondiale pour le Commerce
OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

Mali

OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
ONAV	Observatoire National de la Ville
ONEF	Observatoire de l'Emploi et de la Formation
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
PAG	Programme d'Actions Gouvernemental
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAPEM	Projet d'Appui au processus Electoral au Mali
PBSG	Planification et la Budgétisation Sensible au Genre
PCIMA	Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Adolescent
PDA	Politique de Développement Agricole
PDA/RN	Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord
PDESC	Programme de Développement Economique, Social et Culturel
PDI	Programme de Développement Institutionnel
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses publiques et responsabilité financière)
PEM	Point d'Eau Moderne
PH	Potentiels d'Hydrogène
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Paquet Minimum d'Activités
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PNCD	Politique Nationale de Coopération au Développement
PNDH	Politique Nationale de Droits de l'Homme
PNG	Politique Nationale Genre
PNPE	Politique nationale de Protection de l'Environnement
PNISA	Programme National d'Investissement dans le Secteur Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PONAGA	Politique Nationale de Gestion de l'Aide
PRED	Plan pour la Relance Durable du Mali
PREM	Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali
PRODEC	Programme Décennal de Développement de l'Education
PRODEJ	Programme Décennal de Développement de la Justice
PRODESS	Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social
PTF	Partenaire Technique et Financier

Mali

PTME	Prévention de la Transmission Mère Enfant
RAMED	Régime d'Assistance Médicale
RCD	Rapports Annuels sur la Coopération au Développement
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RIA	Evaluation Intégrée Rapide
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SA	Société Anonyme
SAI	Systèmes Aquifères Iullemeden
SAP	Système d'Alerte Précoce
SCAP	Stratégie Commune d'Accompagnement Pays
SDS	Schéma Directeur de la Statistique
SFD	Systèmes Financiers Décentralisés
SHA	Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SOMAGEP	Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable
SOMAPEP	Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable
SSDRN	Stratégie Spécifique de Développement des Régions du Nord
SSN	Système Statistique National
SWEED	Projet d'Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel
TOKTEN	Transfer of Knowledge through Expatriate Nationals
UA	Union Africaine
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF+	United Nations Development Assistance Framework
UNHCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNSTAT	United Nations Statistics Division
VBG	Violences Basées sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
VNR	Rapport National Volontaire

DECLARATION LIMINAIRE

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies (agenda 2030) constitue un plan d'action pour le monde entier. Il encourage l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives et exige la participation de l'ensemble des pays, des parties prenantes et des populations. Ce programme ambitieux vise à éradiquer la pauvreté d'ici à l'an 2030 et à promouvoir le partage de la prospérité économique, du développement social et de la protection environnementale au bénéfice de tous les pays.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce Programme, les États Membres ont convenu qu'un Forum Politique de Haut Niveau (FPHN), placé sous les auspices du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC), procéderait chaque année à l'examen des rapports d'étape nationaux pour évaluer l'état de mise en œuvre de l'Agenda 2030 dans les Pays. Le premier rapport national volontaire (VNR) préparé par le Mali sera examiné à la session de Juillet 2018 du FPHN.

Conscient des enjeux liés à la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD), le Mali s'est engagé dès leur adoption, en septembre 2015, dans un processus participatif de leur opérationnalisation. Les efforts déployés dans ce cadre complètent et amplifient ceux consentis dans le cadre de l'Agenda 2063, adopté par la Conférence des Chefs d'état de l'Union Africaine en Janvier 2015, pour réaliser le projet de «l'Afrique que nous voulons», une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale.

L'inscription du Mali au Forum Politique de Haut Niveau de juillet 2018, participe de la volonté affichée des Hautes autorités nationales, d'évaluer de manière objective le chemin parcouru et de partager avec la communauté internationale, l'expérience spécifique du Pays dans un contexte de post-crise, et bénéficier en retour de l'apport fécondant de celles des autres.

Déjà en février 2016, le Mali a procédé au lancement officiel de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il s'en est suivi un atelier national dont l'objectif était de « renforcer la capacité de leadership du Gouvernement dans la priorisation, l'appropriation, la formation, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement », afin d'assurer l'accélération de leur atteinte au Mali, tout en fournissant aux principaux acteurs les concepts et les outils nécessaires à la réalisation du Programme.


A la suite de ce premier atelier national, des «ateliers régionaux », couvrant l'ensemble du pays, ont été organisés dans le cadre de la restitution du Programme aux acteurs des niveaux décentralisés et de leur formation à l'effet de l'identification des cibles prioritaires spécifiques aux différentes Régions. Dans un souci d'inclusion, de larges consultations furent également organisées avec différentes parties prenantes, notamment les Députés de l'Assemblée nationale, la société civile et les Organisations non gouvernementales (ONG), elles ont permis de convenir du rôle spécifique de ces acteurs dans le processus de mise en œuvre, de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale pour la réalisation des objectifs prioritaires. Cette étape fut suivie de

la tenue d'un deuxième atelier national consacré à la synthèse des résultats obtenus dans les régions et à leur consolidation au niveau national dans la perspective de leur opérationnalisation.

Le thème "Transformation vers des sociétés durables et résilientes" retenu pour la session du Forum politique de haut niveau de cette année, traite de la résilience des personnes vulnérables et de la réduction de leur exposition aux chocs économiques, sociaux, environnementaux et aux catastrophes, exprimées dans les six (06) objectifs de développement durable choisis, à savoir les ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17. Ces problématiques sont bien connues au Mali ; elles sont abordées dans la plupart des documents nationaux de planification du développement.

Par ailleurs, la dynamique engagée par le Gouvernement, dans le cadre du «Programme Présidentiel d'Urgences Sociales» et de l'initiative «Faim zéro», et qui vise à réduire de façon significative les inégalités dans l'accès aux services sociaux de base, à l'énergie, à la sécurité alimentaire et au désenclavement, a permis, à travers des interventions spécifiques menées en faveur des populations et des groupes les plus vulnérables, de consolider l'unité nationale et la participation des communautés concernées à l'effort de développement et à l'exercice de la démocratie dans le Pays. En renforçant les synergies dans la formulation et la mise en œuvre des politiques de développement, le Programme présidentiel d'urgences sociales et l'initiative Faim zéro participent sans nul doute à la mise en œuvre de la stratégie de « ne laisser aucun citoyen de côté ».

L'élaboration de ce premier rapport sous l'égide d'un Comité de pilotage dédié, a mis à contribution un grand nombre de professionnels et de bénévoles pour collecter les informations de base et procéder à leur vérification dans différents secteurs ; leur travail a été analysé et complété par un groupe d'experts, issu de différentes structures étatiques, des organisations du secteur privé et de la société civile, qui a passé en revue l'état de réalisation des 17 objectifs de développement durable dans le Pays (correspondant de fait à la situation de référence pour nombre d'entre eux) avec un accent particulier sur les ODD sous revue (ODD 6, 7, 11, 12, 15 et 17).

Dans cette démarche, le Mali a bénéficié du soutien inestimable des Agence du Système des Nations Unies dans le pays, sous la coordination du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD). Le Gouvernement tient à remercier l'ensemble de ces Partenaires pour leurs soutiens multiformes et la franche collaboration dans le processus d'élaboration de son premier Rapport volontaire national sur la mise en œuvre des ODD. 

Le Ministre

Tiéman Hubert COULIBALY
Officier de l'Ordre National

1. FAITS SAILLANTS

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'Agenda de développement à l'horizon 2030 des Nations unies est entré en vigueur. Cet ambitieux programme, de dix-sept (17) objectifs de développement durable (ODD) déclinés en 169 cibles, prend le relai des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), qui a pris fin en décembre 2015.

L'évaluation finale des OMD a montré qu'au Mali, des progrès notables ont été accomplis dans bien des domaines, notamment en matière d'accès à l'eau potable, de réduction de la mortalité infantile (surtout en milieu rural), de réduction de la malnutrition, et de lutte contre le VIH/SIDA. Cependant, elle révèle également qu'aucun des 8 Objectifs n'a été complètement atteint, dû en partie aux effets de la crise politico-sécuritaire que le pays a connue en 2012.

Le Mali, à l'instar des autres pays de la planète, a pris une part active dans le processus d'élaboration des ODD ; il s'est volontairement engagé à produire son premier rapport national sur leur mise en œuvre à la session de Juillet 2018 du Forum politique de haut niveau de l'ECOSOC.

➤ **Le processus d'examen**

Après le lancement officiel de la mise en œuvre des ODD le 05 février 2016, le Gouvernement a organisé une série d'activités aux plans régional et national pour l'information, la sensibilisation, la formation, l'identification des cibles prioritaires à l'effet d'une meilleure appropriation des enjeux par les différents acteurs et de leur intégration dans les documents de politique de développement. Le processus a mobilisé l'ensemble des parties prenantes : les services techniques de l'Etat, les parlementaires, les Collectivités territoriales, le secteur privé, la société civile, les partenaires techniques et financiers, les universitaires et les chercheurs.

➤ **Concertations nationales**

Un Atelier national de restitution, de sensibilisation et d'appropriation des ODD a été organisé, du 14 au 16 novembre 2016 à Bamako, sous la présidence du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, entouré des Secrétaires généraux du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable, et de la Représentante spéciale Adjointe du Secrétaire général des Nations Unies, Coordinatrice résidente du Système des Nations Unies.

L'objectif de cet atelier était de renforcer la capacité du leadership du Gouvernement dans la priorisation des cibles, l'appropriation des enjeux, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement en vue d'accélérer leur mise en œuvre au Mali.

Un atelier national de synthèse a été organisé les 28 et 29 septembre 2017 à Bamako suite aux concertations menées dans toutes les régions accessibles du pays.

➤ Concertations régionales

Des ateliers d'appropriation, de formation et d'identification de cibles prioritaires ont été organisés dans les Régions de Kayes, Mopti, Ségou, Koulikoro, Sikasso et dans le District de Bamako du 29 mai au 23 août 2017. Pour des raisons de sécurité, l'atelier de Mopti a regroupé les Régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Ménaka et de Taoudéni.

Par ailleurs, la société civile a organisé plusieurs ateliers d'information, de sensibilisation et de priorisation des ODD par les citoyens et une table ronde en vue de contribuer au plan de mise en œuvre des ODD au Mali.

Lesdits ateliers ont permis de sensibiliser les parties prenantes sur les enjeux et les implications des ODD dans la planification du développement territorial, de faire connaître le contenu de l'Agenda 2030, en particulier le processus de mise en œuvre des ODD et de recueillir les aspirations des acteurs du développement sur les priorités en matière de cibles des ODD.

S'agissant de l'ODD 2, afin « d'identifier les défis majeurs que doit surmonter le pays pour réduire la faim à zéro », des ateliers, impliquant toutes les régions et le District de Bamako, ont été organisés, avec l'appui du PAM. L'objectif général de ces concertations était de procéder à une large diffusion du rapport de *l'Examen Stratégique National de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition au Mali « Faim Zéro »*, dans le souci de partager avec l'ensemble des acteurs les diverses expériences et pratiques en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et de lutte contre la faim, d'avoir leur adhésion, d'assurer leur participation au processus et de leur permettre d'apporter des contributions.

Aux termes des concertations (nationales et régionales), une séance de restitutions des résultats a été organisée le 18 décembre 2017 à l'intention des députés de l'Assemblée nationale afin de leur permettre d'appréhender leur responsabilité dans le processus et de jouer pleinement leur rôle de suivi et de contrôle de l'action gouvernementale dans le cadre de la mise en œuvre des ODD.

➤ Renforcement des capacités des acteurs

Le renforcement de capacités a été facilité par l'appui des différents partenaires manifesté à travers l'envoi de missions dans le pays et de participation de responsables Maliens aux ateliers régionaux et internationaux :

- trois (03) missions du Centre de Service Régional (Addis Abeba) du 05 au 08 décembre 2016 ; 20-27 février 2017 ; 18-22 septembre 2017 ;
- un atelier de formation de 60 experts nationaux et membres du Programme Management Team (PMT) du PNUD à l'outil RIA (Rapid Integrated Assessment), 22 au 27 février 2017 ;
- un atelier d'échanges et de travail sur la fiche gouvernance et développement durable de la francophonie, à Lomé (Togo), du 28 au 30 juin 2017 ;

- une mission Mainstreaming, Acceleration and Policy Support (MAPS), composée du PNUD, du PAM, de l'OIT, de la FAO et du PNUE avec à la fin une restitution au cabinet du Premier ministre en présence de 16 membres du Gouvernement, du 18 au 22 septembre 2017 ;
- deux (02) missions d'appui de l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), du 31 juillet au 3 août et du 25 au 29 septembre 2017 ;
- un symposium sur la gouvernance pour la mise en œuvre des engagements en matière du développement durable en Afrique, à Addis-Abeba (Ethiopie), du 11 au 13 décembre 2017.

➤ l'état d'avancement des ODD

Les priorités de développement du Mali transparaissent dans la plupart des documents de planification au nombre desquels il convient de citer l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 (ENP-2025), les différentes générations de Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, le CREDD (2016-2018), la Politique nationale de Coopération au Développement (PNCD), le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND), la Politique nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) en cours de validation, les Rapports annuels sur la coopération au développement (RCD), le Plan Stratégique d'Extension de la Protection Sociale, le Plan d'action multisectoriel de nutrition 2014-2018, le Programme du développement du secteur de la Santé III 2014-2018, la Politique Nationale Genre du Mali, la Politique Nationale d'Information, d'Education et de Communication Environnementale, la Politique Forestière Nationale, la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire, la Stratégie nationale et le Plan d'actions pour la diversité biologique.

Les outils, « Grille de Priorisation des Cibles des ODD (GPC-ODD) » de l'IFDD et « Evaluation Intégrée Rapide (RIA) » du PNUD, utilisés dans le cadre de la priorisation ont permis de mettre en évidence un certain nombre de cibles prioritaires urgentes.

La GPC-ODD utilisée lors de l'atelier national a permis de faire la synthèse des cibles prioritaires ainsi qu'il suit :

- 106 cibles prioritaires dont 31 classées comme urgentes ;
- 48 cibles à réaliser à moyen terme ;
- 15 cibles dont la pertinence ou l'urgence de la mise en œuvre relève du long terme ;

L'analyse RIA a mis en évidence une relative bonne prise en compte des ODD dans le CREDD et les autres documents sectoriels, avec 86 cibles intégrées sur 100 possibles trouvant une référence dans les politiques de développement du Mali. Il y a néanmoins des lacunes importantes, notamment dans la prise en compte complète des ODD No 4 sur l'éducation, No 6 sur l'eau et l'assainissement, No 8 sur la croissance inclusive, No 10 sur les inégalités, No 12, 13 et 15 sur la durabilité environnementale et No 16 sur la gouvernance.

Le Gouvernement du Mali entend planifier des programmes de développement nationaux, régionaux et communaux dans une perspective de durabilité et coordonner de manière cohérente leur mise en œuvre dans les différents secteurs d'activités, en « ne laissant personne au bord de la route ». Il s'agira donc de concilier les trois piliers du développement durable (à savoir l'économique, le social et l'environnemental), en intégrant les aspects liés à la paix, à la sécurité, à l'état de droit et à la bonne gouvernance tout en préservant le caractère transversal des ODD. Pour ce faire, il y a lieu :

- de faire un état des lieux réaliste, d'assurer un suivi régulier et rigoureux de la mise en œuvre des progrès réalisés et d'identifier les domaines d'amélioration possible ;
- de créer une dynamique d'appropriation des Objectifs de Développement Durable par les acteurs du public, de la Société civile, du Secteur privé et des institutions de recherche, les personnes en situation d'handicap, et les groupes vulnérables, etc. ;
- d'instaurer un cadre de coopération entre les acteurs concernés pour mener des actions conjointes et diffuser les bonnes pratiques.

✓ **Bonnes pratiques**

Depuis le lancement des ODD, le Gouvernement a adopté une démarche inclusive de mise en œuvre. Ainsi, le processus de consultations avec les acteurs en vue de leur information, sensibilisation et appropriation a abouti aux actions ci-après :

- au niveau de l'Assemblée Nationale :
 - la mise en place d'un comité de suivi des ODD ;
 - l'élaboration d'un plan d'actions de suivi des ODD ;
 - l'organisation de séminaires d'information, de sensibilisation sur les ODD.
- au niveau de la Société Civile :
 - les consultations et formation sur les ODD au niveau communautaire ;
 - l'appui à la sélection « d'objectifs prioritaires » des ODD ;
 - la création d'une plateforme nationale de suivi des ODD.
- au niveau de la coordination institutionnelle du processus :
 - la responsabilisation politique du Bureau du Chef de l'Exécutif au niveau national et régional pour la mobilisation des acteurs concernés, l'établissement des priorités et la coordination des groupes thématiques (niveau national) et des CLOCSAD (niveau régional) ;
 - le regroupement des acteurs dans 5 groupes thématiques sous le leadership de 5 Départements, chefs de file pour la coordination opérationnelle de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes conjoints ;
 - la mise en place d'un Comité spécial de veille au niveau du Parlement pour assurer des allocations budgétaires adéquates des programmes et un contrôle rapproché de leur mise en œuvre par le Gouvernement ;

✓ **Leçons apprises**

Le Gouvernement et les populations ont manifesté une volonté sans équivoque d'atteindre les ODD à l'horizon 2030. Les différentes concertations ont permis à un grand nombre de maliens de s'approprier les ODD et de s'engager à les mettre en œuvre, tout en évitant les erreurs commises dans la mise en œuvre des OMD.

✓ **Défis rencontrés**

Le renforcement des capacités, la communication, la disponibilité de données statistiques fiables, la coordination des programmes et la mobilisation de ressources adéquates (internes et externes) pour le financement de la mise en œuvre des ODD constituent les principaux défis du Mali.

✓ **Un appui financier sera nécessaire pour :**

- améliorer le système national de planification, assurer la mise à jour et l'intégration des ODD dans les documents de planification existants au niveau national (notamment Mali 2025, programmes sectoriels), régional et local, et le renforcement des compétences en matière de gestion axée sur les résultats (GAR et BAR) ;
- améliorer la collecte des données et assurer la production de statistiques fiables pour renseigner les indicateurs de performance des cibles et objectifs retenus : abondement régulier du Fonds National de Développement de la Statistique (FND.STAT);
- outiller les acteurs pour la mobilisation de ressources financières nouvelles aussi bien à l'intérieur du pays (secteur privé, financements innovants) qu'à travers l'établissement de partenariats ;
- opérationnaliser un mécanisme efficace de suivi-évaluation et de suivi d'impact sur le terrain.

2. INTRODUCTION

En septembre 2015 à New York, les Chefs d'État et de Gouvernement, lors du Sommet consacré au développement durable, ont pris l'engagement de transformer le monde afin de le rendre digne pour tous. À cet égard, ils ont adopté un programme définissant 17 objectifs assortis de 169 cibles, dont l'atteinte contribuera de façon significative et durable, à l'amélioration des conditions de vie de tous et dans tous les pays. Ce sommet a fait renaitre l'espoir chez les couches les plus défavorisées de la planète.

Un défi énorme que le Mali, qui sort d'une crise politico sécuritaire, a décidé de relever dans le cadre d'un large partenariat et d'un processus inclusif où chaque Malienne, chaque Malien se sentira concerné et impliqué dans l'atteinte des ODD.

Mali

A cet effet, le Mali s'est très tôt engagé dans le processus d'élaboration des ODD, engagement qui s'est traduit par la tenue des consultations nationales et régionales ayant abouti à la formation, à l'appropriation et à l'identification de cibles prioritaires.

Pour la 1ère fois, le Mali va présenter un Rapport national volontaire sur la mise en œuvre des ODD devant le Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) lors du Forum Politique de haut Niveau prévu en juillet 2018. Cet engagement traduit la volonté des plus hautes Autorités du pays de partager avec la communauté internationale son expérience et de bénéficier de celle des autres.

Le présent rapport informe sur la manière dont le Mali entend mettre en œuvre les ODD à l'horizon 2030 avec les politiques et stratégies de développement nationales existantes, de situer l'état d'avancement du processus, de dégager les bonnes pratiques, les défis et les prochaines étapes tout en faisant ressortir les leçons apprises.

Contexte du pays

Le Mali est un pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, avec une superficie de 1 241 238 km² couverte aux deux-tiers par le désert. D'après les résultats du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009), le Mali comptait 14,5 millions d'habitants en 2009. Avec un taux d'accroissement démographique annuel de l'ordre de 3,6 %, cette population est estimée à 17,8 millions d'habitants en 2015 et 18,9 millions d'habitants en 2017. Si cette tendance se poursuivait, la population atteindrait 23,5 millions d'habitants en 2025 et 30,3 millions d'habitants en 2035.¹

La densité de la population en 2017 était de 15,21 hbts/km² contre 14,4 hbts/km² en 2015. Selon les résultats du RGPH, en 2009, 75% de la Population vivaient en zone rurale et 25% en zone urbaine. La répartition par sexe a révélé que près de 49,7% sont des hommes. Les femmes représentaient 50,3%, dont 21,1% de 15 à 49 ans avec un taux de fertilité de 6,1 enfants par femme. Les jeunes de moins de 15 ans représentaient 48% de la population. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 58 ans. Le taux général de mortalité avoisine 8,3 pour mille, mais celui des enfants de moins de 5 ans s'établit à 95 pour mille.

Traversé par deux grands fleuves : le Niger et le Sénégal, le Mali ne dispose pas de façade maritime ; il partage des frontières avec sept pays : l'Algérie, la Mauritanie, le Niger, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée et le Sénégal.

Le Mali compte aujourd'hui dix (10) régions administratives, un District, huit (08) Collectivités régions, 49 Collectivités Cercles et sept cent trois (703) communes.

Le Mali, longtemps considéré comme un pays stable, a été confronté en 2012 à une crise politico-sécuritaire et un conflit armé dans le nord qui ont lourdement affecté sa croissance économique, sa cohésion sociale et sa stabilité politique. Toutefois, l'organisation des élections générales et la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ont créé des opportunités pour le retour de la paix et le développement dans l'ensemble du pays.

¹ DNP, Projections démographiques, 2012

Mali

L'environnement économique a été globalement marqué par une amélioration de l'activité économique. Malgré la hausse observée des prix à la consommation, l'inflation reste largement en deçà du seuil fixé dans les critères de convergence de l'UEMOA. Le taux de croissance a connu un ralentissement de 0,2 point de pourcentage et se situe en deçà de la norme de l'UEMOA (7%). Il est passé de 6,0% en 2015 à 5,8% en 2016. Cependant, le niveau des prix a été maîtrisé avec un taux d'inflation de -1,8% en 2016 contre 1,4% en 2015, respectant la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum).

L'économie malienne reste dépendante des performances du secteur agricole, dont la production accuse de fortes fluctuations résultant de la pluviométrie. Elle est peu diversifiée et dépend dans une forte proportion du financement extérieur.

Le Mali consacre chaque année 15% de son budget à l'Agriculture, dépassant largement les engagements de Maputo qui sont de 10%. Les potentialités et atouts du secteur² sont caractérisés par :

- une grande diversité Agro écologique se traduisant par des systèmes de production Agricole allant des systèmes à base de coton au sud au système oasien à l'extrême nord, en passant par les systèmes à base de céréales sèches ou irriguées, et les systèmes pastoraux (semi-sédentarisé ou transhumant) ;
- un potentiel considérable en terres Agricoles : sur les 43,7 millions d'hectares utilisables pour l'agriculture et l'élevage, seuls 7 millions d'ha (soit 4,5%) sont cultivés dont moins de 300 000 hectares bénéficient d'autres sources que l'eau pluviale ;
- d'importantes ressources en eau : les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents drainent en année moyenne 70 milliards de m³ d'eau et offrent un potentiel irrigable estimé à plus de 2,2 millions d'ha. Le Delta intérieur du Niger s'étend sur plus de 30 000 km² et figure parmi les grandes richesses écologiques du pays, voire de l'Afrique de l'Ouest. Les ressources en eaux souterraines sont estimées à 2 720 milliards de m³ avec un taux de reconstitution estimé à 66 milliards de m³/an ;
- un potentiel aquacole aménageable considérable avec 5 500 sites inventoriés couvrant 895 000 hectares dont 620 500 hectares de bas-fonds, de mares et de plaines. Le potentiel de production de poisson est de plus de 200 000 tonnes par an ;
- un potentiel forestier significatif : le domaine forestier couvre environ 100 millions d'hectares sur lesquels seulement 21 millions (soit 17% du territoire national) ont une réelle production. Le potentiel de régénération naturelle est estimé à 7 millions de tonnes par an ;
- un potentiel faunique important, notamment dans les zones du Baoulé, du Wassoulou et du Gourma ;
- des ressources animales abondantes et diversifiées : les superficies des pâturages sont estimées à plus de 30 millions d'hectares. Le cheptel malien est l'un des plus importants de la sous-région.

Sur le plan des productions, la production céréalière de la campagne agricole 2016-2017 est évaluée à 8 849 552 tonnes (EAC 2016-2017), toutes céréales confondues. Elle a augmenté de

² Politique de Développement Agricole (PDA), 2013

Mali

10% par rapport à celle de la campagne 2015-2016 qui a été de 8 054 896 tonnes. Les rendements sont de 2,5 à 3,5t/ha pour le maïs, XX t/ha pour le riz, et de 0,8 à 0,9t/ha pour les autres céréales. La production cotonnière est de 645 000 tonnes en 2016-2017 dont 24 800 en zone Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) contre 513 536 tonnes en 2015-2016 soit une augmentation de 26%, avec un rendement moyen de 1t/ha.

Les autres productions végétales regroupent les légumineuses alimentaires, les cultures maraîchères, les produits de cueillette et les fruitiers. Elles sont dominées par les productions de mangues et de patates douces respectivement de 708 000 tonnes et 444 820 tonnes. Ces produits contribuent à l'équilibre nutritionnel et à l'amélioration des revenus des populations rurales notamment les femmes et les jeunes.

Au titre de la subvention des intrants pour la campagne 2016-2017, l'Etat a mobilisé un montant de 43,440 milliards de FCFA.

Selon les estimations, le secteur de la pêche a bénéficié d'une croissance économique de 3,8% en 2016. Sur une prévision de 98 020 tonnes de poissons, il a été enregistré la production de 103 246 tonnes, soit un taux de réalisation de 105%. L'exportation enregistrée est de 23 092 tonnes (poisson séché et fumé).

La croissance du secteur de l'élevage a atteint 4% en 2016. L'exportation de bétail sur pieds vers les pays voisins (Cote d'Ivoire, Sénégal, etc.) a rapporté au Mali un flux monétaire de 60,665 Milliards de FCFA et celle des cuirs et peaux a engendré une masse monétaire évaluée à 15,83 Milliards de FCFA. Il a été enregistré une production de viande de 152 255 tonnes dont 122 046 tonnes de viande rouge et 29 844 tonnes de volaille³.

En ce qui concerne la filière lait, 5 381 tonnes de lait ont été collectées sur tout le territoire contre 4 300 tonnes en 2015 soit une augmentation de 25,13%. En vue d'accroître l'offre de production de lait, un programme d'insémination artificielle des races locales est en cours de réalisation à travers l'introduction de semences de races exotiques hautement productives. Au total, 10 806 vaches ont été inséminées et 1929 naissances ont été enregistrées. Les quantités de fourrages produites (y compris le bourgou) durant la campagne sont estimées à 192 500 tonnes de matières sèches (MS) pour une prévision de 185 450 tonnes, soit un taux de réalisation de 103,78%.

La filière cuir a enregistré une performance de 64% en ce qui concerne les cuirs verts et de 65,4% en ce qui concerne les pièces de peaux ovines et caprines avec respectivement 387 285 pièces et 1 071 800.

Grâce à la production de 32 857 250 doses de vaccins, plus de 30 millions de têtes (30 187 003) toutes espèces confondues ont été vaccinées, soit un taux de réalisation de 94,69% par rapport à la cible de 31 879 214.

La production d'œufs a été estimée à 352 589 530, soit une performance de 73%. La production de poulets de chair a atteint 62% de la prévision, soit un nombre de 4 716 014 sujets.

³ EAC 2016/2017

Cependant, le secteur Agricole demeure confronté à plusieurs contraintes qui sont :

- l'existence d'exploitations Agricoles familiales de taille réduite et leur faible niveau d'équipement, la pratique de techniques de production extensives et peu liées aux marchés ;
- la forte vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, faibles crues) et aux risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, , feux de brousse) ;
- la faible productivité des exploitations Agricoles : les systèmes de production sont peu intensifs (faible recours aux engrais et aux semences améliorées, faible niveau de mécanisation et de motorisation, etc.) ;
- la faible technicité des producteurs agricoles : le niveau d'éducation au Mali reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne et seulement 24% de la population âgée de 15 ans ou plus sont alphabétisés ;
- la maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux (dégradation du couvert végétal et des sols, perte de la biodiversité, insalubrité, ensablement des cours d'eau, notamment le fleuve Niger, dégradation du cadre de vie).

Les activités liées au commerce représentent un peu plus d'un dixième de l'activité économique nationale. Cette part est quasiment stable depuis 2012. Après avoir sensiblement diminué entre 2012 et 2013, la valeur des exportations est en augmentation continue, dépassant en 2016 leur valeur de 2012. Les exportations ont augmenté de 23% entre 2015 et 2016.

Le secteur minier reste dominé par la production d'or ; sa contribution au PIB s'établit à environ 6 p.100, faisant du Mali le 3^{ème} producteur d'or Africain.. La production d'or est pratiquement restée stable entre 2015 et 2016 en passant de 46,937 tonnes à 46,502 tonnes pour la production industrielle. La production issue de l'orpaillage traditionnel est estimée à 4 tonnes par an. La valeur des exportations minières a représenté 68% de la valeur totale des exportations (1 687 Milliards de FCFA) en 2016, contre 62,49% en 2015 (1 606 Milliards de FCFA).

Pour le secteur du transport, le réseau routier se densifie et se sécurise. Pour l'ensemble du réseau routier en général, 19 733,32 km de routes du réseau prioritaire ont été entretenus dont 4 822,70 km de routes bitumées et 14 910,62 km de routes en terre, soit une augmentation de 25,07% par rapport à 2015. La longueur de routes bitumées construites est de 200,011 km, soit 16,56% d'augmentation par rapport à 2015. S'agissant du transport aérien, les mouvements d'aéronefs « arrivées et départs » et le fret aérien « arrivées et départs » ont eux aussi augmenté entre 2015 et 2016, respectivement de 11,3% et de 39,4%, il reste cependant dominé par les vols internationaux. Le nombre de passagers et le volume des marchandises transportées par voie fluviale ont respectivement augmenté de 11% et 9%.

En ce qui concerne le domaine de la technologie, l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication se développe assez rapidement. Les localités couvertes par le réseau de téléphonie cellulaire sont passées de 16 982 en 2015, à 17 886 en 2016, soit

une augmentation de 5,32%. En 2016, la bande passante Internet a été multipliée par 3 par rapport à 2015 en passant de 20 à 60 Mb. Le total des services connectés de l'administration a doublé par rapport au nombre de 2015. L'avènement en 2017 d'un 3^{ème} opérateur téléphonique et de la 4G (internet haut débit) devrait améliorer la performance du pays dans ce domaine. Les défis demeurent la qualité, le coût et l'inégalité d'accès à ces technologies.

Par rapport à la pauvreté, deux dimensions résument le phénomène au Mali, à savoir la pauvreté monétaire⁴ (la plus analysée) et la pauvreté selon les conditions de vie (non monétaire).

La pauvreté monétaire est évaluée à travers l'incidence ou taux de pauvreté. Ce taux a légèrement diminué passant de 47,2% en 2015 à 46,8% en 2016, sachant que le seuil de pauvreté qui était de 177 000 FCFA en 2015 est passé à 175 000 FCFA en 2016. Si elle a récemment diminué à Bamako et dans les centres urbains, la pauvreté a augmenté en zone rurale (plus de la moitié des personnes y vivant sont pauvres). L'incidence de la pauvreté est estimée à 7,4% à Bamako contre respectivement 36,9% et 55,2% dans les autres villes et en milieu rural.

L'analyse de la pauvreté de conditions de vie au niveau communal (ODHD, 2014) a permis de calculer l'indice de développement pour chacune des 703 communes du Mali. Cet indice composite est une échelle de valeur qui donne la mesure relative du niveau de développement économique et social des communes les unes par rapport aux autres.

Les communes urbaines et celles du District de Bamako ont des indices nettement plus élevés que ceux des Communes rurales,.

Sur le plan social, environ 3,8 millions de personnes ont souffert d'insécurité alimentaire au Mali en 2016, principalement en raison de l'alternance des inondations et de la sécheresse, et de l'insécurité accrue. Au cours du premier semestre de 2017, les Nations Unies ont fourni des rations alimentaires et des transferts en espèces à environ 109 450 personnes vulnérables. Dans l'ensemble du pays, l'état nutritionnel des enfants et des femmes en âge de procréer demeure une préoccupation majeure, avec environ 115 000 femmes enceintes ou allaitantes nécessitant une assistance nutritionnelle et 620 000 enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë.

Pour la prise en charge des couches vulnérables, des personnes en situation d'handicap, le Gouvernement a adopté plusieurs politiques et stratégies dont entre autres, la Politique Nationale de la Protection Sociale, la Politique Nationale de Solidarité, la Politique Nationale de l'Action Humanitaire et la Stratégie pour la promotion économique des personnes en situation de handicap. L'opérationnalisation de ces politiques publiques se fait à travers :

- l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) avec 1 056 441 personnes immatriculées soit 33,88% de sa cible en 2016 ;

⁴ La pauvreté monétaire est évaluée à travers l'incidence ou taux de pauvreté, pourcentage de la population dont les revenus ou les dépenses de consommation par habitant se situent en dessous du seuil de pauvreté.

Mali

- le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) avec 192 580 bénéficiaires soit 21% de sa cible en 2016 ; le « Programme Jigisèmèjiri », 251 643 ménages les plus démunis ont bénéficié de transferts monétaires en 2016.

L'accès à l'emploi est un enjeu majeur pour les jeunes qui arrivent sur le marché du travail avec ou sans qualification. Le taux de chômage a progressé de 0,45 point en passant de 9,60% en 2015 à 10,05% en 2016. En termes de créations d'emplois, 67 204 emplois ont été créés dans le secteur formel dont 20 908 (soit 31,1%) emplois privés et 46 296 (soit 68,9%) emplois publics au cours de la même période.

Dans le domaine de l'énergie, le déficit continue d'affecter les activités économiques et le fonctionnement des services. En 2016, le taux national d'accès à l'électricité était de 39%, avec une accessibilité limitée à 19,39% en milieu rural.

En matière d'éducation, les évolutions des indicateurs du secteur de l'éducation sont jugées globalement préoccupantes. Bien que certains indicateurs comme le taux brut de scolarisation, le taux de succès au bac, le nombre d'étudiants dans le supérieur progressent positivement, l'augmentation du nombre d'élèves par maître, l'achèvement du premier cycle, le taux brut de scolarisation au secondaire font peser des doutes sérieux sur la performance du système éducatif dans les prochaines années, compte tenu de l'augmentation prévisible des effectifs des jeunes générations à venir.

Les indicateurs liés à la performance dans le secteur de la santé progressent plutôt favorablement. Le taux global de mortalité intra hospitalière en pédiatrie dans les Etablissements Publics Hospitaliers (EPH), 11,1% en 2016, est globalement en baisse par rapport au niveau de 2015 (15,2%). Cependant, la proportion de décès maternels dans les EPH a augmenté. Le taux de prévalence contraceptive, le taux d'accouchements assistés, le nombre de césariennes ont progressé favorablement. Par contre, l'accessibilité géographique au Paquet Minimum d'Activités (PMA) à moins de 5km est restée stationnaire et celle à moins de 15 km a connu une légère amélioration (d'environ 6 points), avec la création de 56 nouveaux Centres de Santé Communautaires (CSCOM).

S'agissant du secteur de l'eau et de l'assainissement, le taux d'accès à l'eau potable est passé de 65,3% en 2015 à 66,9% en 2016. L'accès à un service d'assainissement amélioré et durable a progressé de 24% en 2015 à 27% en 2016. Enfin, le nombre de ménages disposant de latrines améliorées a augmenté de 5 points passant de 25% en 2015 à 30% en 2016.

Sur le plan environnemental, le pays possède d'immenses richesses naturelles, une grande diversité de faune et de flore et des écosystèmes d'importance particulière. Il doit cependant faire face à un certain nombre de problématiques environnementales, se traduisant notamment par une progression de la désertification et par une détérioration progressive du cadre de vie des populations, dues à de nombreuses pollutions d'origine domestique, industrielle et artisanale. Comme plusieurs pays africains, ces problématiques interagissent fortement avec la croissance de la population et la diminution des ressources alimentaires, ce qui associe les objectifs de la gestion durable de l'environnement à ceux de la réduction de la pauvreté.

Dans le cadre de l'intégration de la dimension environnementale dans les politiques, plans et programmes, Odes actions majeures ont été réalisées : le verdissement de la troisième

génération du CSCRP, la prise en compte de Changement Climatique dans les PDESC de certaines communes et régions et l'élaboration des stratégies sectorielles d'adaptation aux Changements Climatiques, etc.

Pour la protection de l'environnement, les superficies reboisées en 2016 s'élevaient à 30 315,65 ha tandis que le taux de déforestation était de 3,33%. Au même moment la gestion des boues de vidange et des eaux usées constitue de sérieuses préoccupations.

Dans le domaine foncier, afin d'améliorer la gestion des affaires foncières, un système d'archivage physique et numérique a été mis en place. Le lancement de la première phase, qui concerne le District de Bamako et ses huit communes limitrophes, a été effectué en 2016. Cette dynamique de numérisation a permis de dématérialiser au moins 60% des dossiers des conservations foncières de Bamako et Kati. Le cadastre est attendu comme un outil de gestion foncière, à même de résorber les difficultés qui, aujourd'hui, compliquent ou aggravent les problèmes fonciers et d'améliorer les recettes fiscales relatives au foncier.

S'agissant de la bonne gouvernance, la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et le basculement en mode budget-programme constituent les fils conducteurs du nouveau programme de réforme de l'administration publique. Dans le cadre du Programme de Développement Institutionnel (PDI 2ème génération), il est apparu nécessaire de préparer les cadres de l'administration, de la société civile et du secteur privé à ce nouveau système de management public à travers l'élaboration d'un Plan de formation en GAR assorti d'un guide méthodologique et l'organisation des Sessions de formation sur la GAR.

3. METHODOLOGIE ET PROCESSUS DE PREPARATION DE L'EXAMEN

Pour la préparation du présent Rapport, une réunion de cadrage a été organisée le 07 février 2018 par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI) qui assure, à titre temporaire, la coordination du processus. Cette réunion, qui a enregistré la participation de l'ensemble des acteurs (Départements sectoriels, Société civile, Secteur privé et Parlement), a permis d'échanger sur les modalités pratiques de l'élaboration du Rapport National Volontaire. Elle a aussi été l'occasion d'expliquer les attentes du Forum politique de haut niveau sur le développement durable (FPHN) du Conseil Economique et Social des Nations Unies (ECOSOC) sur la structuration et le contenu du Rapport.

A l'issue de la rencontre, il a été mis en place un Comité restreint, chargé d'élaborer le Rapport National Volontaire sur la mise en œuvre des ODD au Mali. Ce Comité a tenu sa première réunion le 13 février 2018 en vue d'élaborer les Termes de référence et de procéder à l'inventaire des différents documents de planification, données statistiques et autres informations liés à la mise en œuvre des ODD.

La rédaction du Rapport par les membres dudit Comité s'est déroulée, du 24 février au 03 mars 2018 à Koulikoro. Les lignes directrices proposées par l'ECOSOC, les différents

Mali

documents de politiques de planification, rapports sectoriels et autres informations ont servi de référence pour la rédaction du Rapport provisoire.

Ce projet de rapport a été examiné lors d'un atelier tenu le 12 mars 2018 par le comité de pilotage du RNV. Les observations, amendements et recommandations issus de l'atelier ont été intégrés du 25 au 31 mars 2018. Aussi, un atelier national de validation technique a été organisé le 15 mai 2018.

La version finale ainsi obtenue a été soumise au Gouvernement pour son adoption.

4. POLITIQUE ET ENVIRONNEMENT FAVORABLE

a) Favoriser l'appropriation des Objectifs de Développement Durable

Au Mali, le processus d'appropriation a commencé par l'organisation d'un atelier national de restitution, de formation, de sensibilisation et d'appropriation des Objectifs de Développement Durable, du 14 au 16 novembre 2016 à Bamako. L'objectif de cet atelier, qui a réuni tous acteurs nationaux (du secteur public, de la société civile, des Collectivités territoriales et du secteur privé), était de « renforcer la capacité de leadership des parties prenantes dans la priorisation, l'appropriation, l'intégration des ODD dans les politiques et stratégies de développement et l'accélération de leur atteinte au Mali, en leur fournissant les concepts et les outils nécessaires dans ce domaine ».

A la suite de cet atelier, des « ateliers régionaux », couvrant l'ensemble du pays, ont été organisés.

- Kayes du 29 au 31 mai 2017 ;
- Mopti du 06 au 08 juin 2017, qui a regroupé en plus de ses acteurs, ceux des régions de Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudéni ;
- Ségou du 13 au 15 juin 2017 ;
- Koulikoro du 20 au 22 juin 2017 ;
- Sikasso du 04 au 06 juillet 2017 ;
- District de Bamako du 22 au 23 août 2017.

Au cours de chaque atelier, la méthodologie a consisté à répartir les participants en quatre groupes de travail selon la logique thématique de l'Agenda 2030, à savoir :

- le capital humain exprimé dans les ODD 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ;
- la promotion d'une croissance forte, inclusive et durable capitalisée dans les ODD 7, 8, 9, 10 et 11 ;
- la protection de l'environnement déclinée dans les ODD 12, 13, 14 et 15 ;

Mali

- la promotion d'une bonne gouvernance sous toutes ses formes, exprimée dans les ODD 16 et 17.

La priorisation des cibles s'est faite à l'aide de la grille de priorisation de développement durable, outil développé par l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD).

L'exercice participatif a consisté à :

- procéder à une évaluation de l'importance de chaque cible, dans le cadre spécifique de la (des) région(s) ;
- évaluer la performance de la (des) région(s) et la documenter au regard de chacune des cibles ;
- rechercher des actions ou des stratégies pour inscrire les cibles prioritaires dans la planification, en vue du Programme National de Développement à l'horizon 2030.

Après les ateliers régionaux, des séances de renforcement de capacité ont été menées à l'intention d'un certain nombre d'acteurs au niveau national, notamment les Cellules de Planification et des Statistiques (CPS) des départements ministériels, les parlementaires, les membres du Conseil Economique Social et Culturel, la société civile, les services techniques.

Le processus a été couronné par un atelier national tenu du 28 au 29 septembre 2017. L'objectif de cet atelier était d'établir, au niveau national, une liste de cibles prioritaires sur les cent soixante-neuf (169) cibles afin de les intégrer dans les politiques et stratégies de développement régional et national en vue de contribuer à l'atteinte des ODD.

A la suite de ces ateliers, des recommandations ont été formulées, qui sont entre autres :

- mettre en place l'arrangement institutionnel de coordination et de suivi des ODD ;
- élaborer une feuille de route de mise en œuvre des ODD ;
- multiplier les ateliers de sensibilisation, d'information, de vulgarisation d'appropriation avec les différents acteurs (institutions de la république, services techniques déconcentrés de l'Etat, Collectivités territoriales, organisations de la société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers) ;
- veiller à l'intégration des ODD dans les programmes et plans de développement aux niveaux commune, cercle et région.

Sur la base des recommandations, une proposition d'arrangement institutionnel de coordination et de suivi des ODD a été proposée au Gouvernement, la feuille de route de mise en œuvre des ODD est en cours de finalisation.

Dans le souci d'améliorer la communication et la compréhension des ODD, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, envisage de traduire la brochure sur les ODD dans les langues nationales.

Notons que le processus est conjointement mené par le Ministère des Affaires Etrangères et de la coopération Internationale à travers la Direction de la Coopération multilatérale, le

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable à travers l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable, le Ministère des Maliens de l'Extérieur et de l'Intégration Africaine à travers le Secrétariat Général pour la Commission Nationale à l'Intégration Africaine, le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire à travers l'Observatoire du Développement Humain Durable et de Lutte contre la Pauvreté, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population à travers l'Institut National de Statistique, le Ministère de l'Economie et des Finances à travers la Cellule Technique du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté et la Direction Nationale de la Planification et du Développement avec l'appui technique et financier des agences du système des Nations Unies au Mali.

Par ailleurs, des ateliers sur la « faim zéro » ont été organisés par la CT/CSLP, avec l'appui du PAM au niveau des pôles géographiques (Ségou, Mopti, Bamako) de septembre à novembre 2017.

Aussi, la société civile avec l'accompagnement de ses partenaires, a de son côté, organisé plusieurs consultations communautaires et ateliers régionaux de mars à mai 2016 et une table ronde en septembre 2016 sur les ODD.

b) Intégration des Objectifs de Développement Durable dans les cadres nationaux

Le Mali n'a pas encore intégré les ODD dans ses documents de planification du développement. Néanmoins des actions et initiatives sont en cours pour adopter ou réviser les différents documents de planification comme la vision ENP 2025, le CREDD (2016-2018), le DCPND et les autres documents afin d'y intégrer les ODD.

Il faut souligner que le CREDD, document fédérateur des politiques et stratégies, élaboré par le Mali, a pour objectif principal de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

L'évaluation de l'alignement avec l'outil RIA, a mis en évidence un degré important d'intégration des ODD dans le CREDD et autres documents sectoriels, avec 86 cibles ODD sur 100 possibles (exception faite des cibles de mise en œuvre), trouvant une référence dans les politiques de développement du Mali.

En plus de l'alignement et de la cohérence des politiques et stratégies, des exercices de priorisation des cibles à l'aide de l'outil GPC-ODD, ont été conduits dans toutes les régions. Ceux-ci ont permis de définir les cibles prioritaires par objectif (cf. annexe).

Ces priorités feront l'objet de planification et d'intégration dans les politiques de développement communal, local et régional.

c) Intégration des trois dimensions

Le Gouvernement du Mali inscrit résolument ses efforts dans le cadre de la Vision panafricaine du développement à long terme du continent, adoptée en janvier 2015 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine dans le Document cadre de l'Agenda 2063, à savoir : « Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » et celle de l'Etude Nationale Prospective (ENP 2025).

A cet effet, la vision de développement du Mali intègre la croissance économique inclusive et durable, le développement social et l'accès aux services sociaux de base et la protection de l'environnement.

➤ Sur le plan économique

Le Mali vise à maintenir son taux de croissance annuelle du PIB positif et stable jusqu'en 2030. La réalisation de cette croissance exige une stabilité macroéconomique et se concentre sur les secteurs clés de développement, notamment, l'Agriculture, le développement des infrastructures, la promotion des énergies nouvelles et renouvelables, le développement des industries extractives, la diversification du secteur des Mines. C'est ainsi que le Mali a adopté plusieurs politiques et stratégies :

- l'Etude Nationale Prospective Mali 2025 ;
- le Cadre stratégique de Relance Economique et du Développement Durable ;
- la Politique de Développement Agricole ;
- la Politique de Développement Industriel ;
- la Politique Energétique Nationale ;
- la Politique Nationale de Développement de la pêche et de l'Aquaculture ;
- la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transports et du Désenclavement.

➤ Sur le plan social

Le Mali a fait un choix clair, celui du développement social qui, avec le développement communautaire comme technique d'intervention, vise à l'amélioration des conditions économiques, culturelles et sociales des populations par leur participation active à la vie de la nation, facteur de cohésion sociale et de paix durable.

Pour ce faire, le pays a élaboré des politiques et stratégies suivantes :

- la Politique Nationale de la Protection Sociale ;
- la Politique Nationale de Solidarité ;
- la Politique Nationale de l'Action Humanitaire ;
- la Stratégie pour la promotion économique des personnes en situation de handicap.

Il faut signaler que plusieurs mesures ont été prises dans le cadre de la promotion de la solidarité nationale comme la mise en place d'institutions spécialisées et de programmes spécifiques, entre autres :

- le Fonds de Solidarité Nationale (FSN), institution gouvernementale à gestion privée, dont l'objectif est la recherche et la collecte de fonds, afin d'investir dans des programmes et projets de réduction de la pauvreté sur l'ensemble du territoire national ;
- la mise en place de la Caisse Malienne de Sécurité Sociale (CMSS), qui a pour mission la gestion des régimes de pensions des fonctionnaires, des militaires, des députés et de tout autre régime ou branche que l'Etat lui confie ; l'institutionnalisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) et du Régime d'Assistance Médicale (RAMED), couvrant les salariés du secteur public et ceux du secteur privé, assure aux intéressés une protection contre les risques de maladie-maternité, accidents du travail et des maladies professionnelles, la vieillesse, l'invalidité, les décès et les prestations familiales ;
- l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), établissement public à caractère administratif, dont les missions essentielles consistent à recouvrer les cotisations sociales assises sur les salaires des travailleurs et les revenus des non-salariés, et payer les différentes prestations prévues par le Code de Prévoyance Sociale au titre des prestations familiales, de la protection contre la maladie, des accidents de travail et des maladies professionnelles, de l'assurance vieillesse, de l'invalidité et l'allocation de survivants, etc. ;
- le mois de la solidarité et de la lutte contre l'exclusion, événement initié depuis 1994, se fête chaque année pendant le mois d'octobre et concerne les personnes âgées, les personnes vivant avec le VIH, les pauvres, les personnes handicapées, les enfants avec le 1er passage de la vaccination contre la poliomyélite, etc.

En plus de ces initiatives et programmes, depuis 2015, le Gouvernement a mis en place un comité de réflexion et de suivi en vue de l'opérationnalisation d'un Régime d'Assurance Maladie Universelle (RAMU).

➤ **Sur le plan environnemental**

Au Mali, la gestion de l'environnement est régie par la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE), qui a pour but de « garantir un environnement sain de développement durable par la prise en compte de la dimension environnementale dans toute décision qui touche la conception, la planification et la mise en œuvre des politiques, programmes et activités de développement par la responsabilisation de tous les acteurs ».

Cette politique est complétée par :

- la Politique Nationale d'Assainissement ;
- la Politique Forestière Nationale ;
- la Politique Nationale Changement Climatique ;
- la politique Nationale des Zones Humides ;
- la Stratégie de Sauvegarde et de Gestion Intégrée des Ressources du Fleuve Niger ;

Mali

- la Stratégie Nationale de Développement Durable (en cours d'adoption) ;
- le Cadre Stratégique d'Investissement pour la Gestion Durable des Terres.

Dans un contexte de changement climatique, la vision du Mali est de construire une Economie Verte et Résiliente au Changement Climatique (EVRCC). La construction d'une telle économie vise à asseoir le développement du pays à partir d'une adaptation réussie aux effets des changements climatiques d'une part et une maîtrise des émissions des gaz à effets de serre d'autre part.

d) Ne laisser personne de côté

Dans un souci d'inclusion, le Gouvernement du Mali a estimé important d'avoir une large consultation avec l'ensemble des parties prenantes, notamment les femmes, les jeunes, les universitaires, les services techniques, la société civile, les Collectivités territoriales, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers.

En outre, des interventions spécifiques ciblant les populations les plus vulnérables ont été adoptés pour compléter d'autres initiatives de développement, dont l'initiative « Faim zéro » et le Programme Présidentiel d'Urgences Sociales, qui vise à réduire de façon significative les inégalités dans l'accès aux services sociaux de bases dans les secteurs de l'eau, de la santé, de l'énergie et des pistes rurales.

Par ailleurs, dans le cadre de la campagne d'action pour les ODD des Nations Unies, le Gouvernement du Mali a lancé l'enquête My World 2030 pour s'assurer de la prise en compte effective des préoccupations du citoyen ordinaire dans la mise en œuvre de l'agenda 2030.

L'enquête a été lancée dans toutes les régions du Mali en mai 2018 avec le concours des organisations et coalitions de la société civile suivantes : le Conseil national de la société civile, le Forum des ONG internationales au Mali et le Forum des organisations de la société civile au Mali. Plus de 500 bénévoles ont participé à la mise en œuvre de l'enquête. De plus, la Campagne d'action pour les ODD des Nations unies a recruté plus de 50 bénévoles en ligne issus d'une dizaine de pays pour assurer la saisie électronique des données.

L'enquête a ciblé 100 000 Maliens provenant de différents secteurs et de tous les profils démographiques. L'ensemble des répondants était issus des groupes suivants :

1. Étudiants universitaires et élèves d'écoles secondaires ;
2. Jeunes non scolarisés ;
3. Femmes ;
4. Pasteurs et fermiers ;
5. Associations/groupements du secteur des marchés et du commerce ;
6. Personnes ayant un handicap ;

7. Organisations religieuses.

Le dépouillement des résultats de l'enquête a révélé que 55% des personnes enquêtées sont des hommes contre 44% pour les femmes.

S'agissant de l'ordre de priorité entre les objectifs, 23 % des répondants ont désigné l'objectif 3 – Bonne santé et bien-être – comme étant une priorité. Dans le palmarès des six objectifs les plus importants, on retrouve l'eau propre et l'assainissement (objectif 6), l'éducation de qualité (objectif 4), l'énergie propre et d'un coût abordable (objectif 7), la faim « zéro » (objectif 2) et le travail décent et la croissance économique (objectif 8).

e) Mécanismes institutionnels

Les leçons tirées de la mise en œuvre des OMD, ont montré que la mise en œuvre réussie de ces objectifs repose sur l'existence d'un cadre institutionnel solide doté de rôles et responsabilités et de mécanismes de responsabilisation distincts mais complémentaires. Le choix des institutions et leur mandat, qui sont en charge de coordonner, de planifier, de mettre en œuvre et de suivre les actions en faveur des ODD et garantir un cadre institutionnel solide est essentiel. C'est ainsi que lors de l'atelier national, tenu du 28 au 29 septembre 2017, le mécanisme institutionnel suivant a été proposé (voir fig. 1) :

Figure 1 : Schéma institutionnel de coordination des ODD



- Au niveau politique, un Comité national de pilotage, présidé par Monsieur le Premier ministre, Chef du Gouvernement, regroupe l'ensemble des Départements ministériels, le Parlement, les Gouverneurs de régions et/ou les Présidents de Conseils des Régions, le Conseil National de la Société civile, les syndicats, les partenaires techniques et financiers représentés par la TROIKA, et le Patronat.

Le secrétariat dudit Comité sera assuré par une Cellule nationale de coordination des ODD, créée à cet effet.

- Au niveau sectoriel, cinq (5) groupes de résultat seront mis en place, chaque groupe comprendra les Départements ministériels et les acteurs de développement, qui de par leurs attributions ou leurs domaines de compétence, contribuent à l'atteinte de l'objectif indiqué. Chaque groupe de résultat sera coordonné par un Département ministériel, Chef de file.

Les groupes de résultats identifiés et les Départements chefs de file se présentent ainsi qu'il suit :

1. Développement du capital humain : ODD 3, 4, 5, 10 ; coordonné par le Ministère de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MSAH) ;
 2. Croissance inclusive et lutte contre la pauvreté : ODD 1, 2, 8, 9 ; coordonné par le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
 3. Protection de l'Environnement et lutte contre les changements climatiques : ODD 6, 7, 11, 12, 13, 14, 15 ; coordonné par le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) ;
 4. Gouvernance, Paix, Sécurité et Réconciliation : ODD 16 ; coordonné par le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation (MATD) ;
 5. Partenariat et Mobilisation des ressources : 17 ; coordonné par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale (MAECI).
- Au niveau régional, local et communal, le dispositif de coordination pour le suivi de la mise en œuvre des ODD sera assuré par les Comités régionaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CROCSAD), les Comités locaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CLOCSAD) et les Comités Communaux d'Orientation, de Coordination et de Suivi des Actions de Développement (CCOCSAD) avec quelques ajustements mineurs dans leur composition.

Indépendamment, de cet arrangement institutionnel de mise en œuvre et de suivi des ODD, l'Assemblée Nationale du Mali a adopté une résolution pour le suivi des ODD suivant le vote

N°15-016-ANRM du 26 novembre 2015. Elle a ensuite procédé à la mise en place d'un comité de suivi des ODD suivant la décision N°16-009/P.ANRM du 04 février 2016.

f) Problèmes structurels ou défis

Les problèmes structurels rencontrés sont entre autres :

- l'insuffisance des ressources financières ;
- l'insuffisance des ressources humaines qualifiées ;
- l'insuffisance de synergie dans les actions menées dans la mise en œuvre des ODD ;
- le manque de données statistiques dans plusieurs domaines ;
- la lenteur dans le transfert de compétences et de ressources aux Collectivités ;
- les difficultés de mobilisation des ressources pour le financement des ODD ;
- l'insuffisance dans l'application des textes ;
- la non maîtrise des outils de planification/intégration des ODD ;
- l'insuffisance de l'aide publique au développement ;
- l'insuffisance de la recherche & développement ;
- la faible information/sensibilisation des acteurs sur les ODD.

Les défis majeurs sont :

- le renforcement des capacités des parties prenantes ;
- l'élaboration de textes législatifs et règlementaires relatifs aux ODD ;
- l'élaboration d'un plan de communication sur les ODD ;
- l'opérationnalisation du mécanisme institutionnel de la mise en œuvre des ODD.

6. PROGRES SUR OBJECTIFS

La présente analyse s'intéressera aux 17 ODD. Il s'agira de faire l'état des lieux de l'ensemble des cibles en mettant un accent particulier sur celles retenues pour la session de cette année. L'analyse s'appuie sur les statistiques produites par l'Institut National de la Statistique, les autorités statistiques au niveau sectoriel et les autres autorités statistiques du pays pour renseigner les principaux indicateurs.

L'atelier national de priorisation des cibles, tenu les 28 et 29 septembre 2017, a permis de dégager un consensus autour de 31 cibles urgentes (Annexe1).

ODD 1 : Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

Pour éradiquer la pauvreté, le Gouvernement a initié, avec l'appui de ses partenaires, un certain nombre d'actions, entre autres : i) l'élaboration de plusieurs générations du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et le CREDD ; ii) l'élaboration du Programme de Développement Social et Economique (PDES) ; iii) le « Programme Jigisèmèjiri » dont l'objectif est d'opérer des transferts monétaires aux ménages les plus démunis.

Depuis 2016, le Gouvernement met des initiatives pour une meilleure capture du dividende démographique à travers l'élaboration d'une feuille de route et la mise en place du Projet SWEED. La feuille de route identifie et décrit de manière explicite les investissements majeurs nécessaires à l'épanouissement et au développement des adolescents et des jeunes au Mali.

Le phénomène de la pauvreté continue d'affecter près d'un malien sur deux, soit 46,80% en 2016. Si elle a récemment diminué à Bamako et dans les centres urbains, la pauvreté a augmenté en zone rurale malgré une augmentation de la production agricole en 2016. Il faut noter que le seuil de pauvreté est passé de 177 000 FCFA en 2015 à 175 000 FCA en 2016⁵.

L'analyse de la pauvreté basée sur le secteur institutionnel montre que le phénomène est plus répandu chez les entreprises privées informelles (51,5 %) et chez les employés de maison (41,8 %). Les employés du secteur public sont les moins pauvres (10,1 %), suivi par ceux des ONG, organisations internationales et associations (18,4 %) et des entreprises privées formelles (25,8%).

En réponse à la prise en charge des pauvres et des personnes en situation vulnérable, afin de réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes économiques, sociaux ou environnementaux, un programme d'intégration et d'adaptation au changement climatique dans les programmes de développement des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti a été élaboré et est en cours de mise en œuvre.⁶

En outre, le Mali dispose d'une bonne expérience sur le plan de l'évaluation des risques, de la détection, du suivi et de la prédiction des aléas à travers le Système d'Alerte Précoce (SAP).

Des mesures ont été prises pour porter assistance aux populations vulnérables. La politique nationale de protection sociale adoptée en 2002 ambitionne de construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier. Pour sa mise en œuvre, un Plan d'Actions National d'Extension de la Protection Sociale (PAN-EPS) 2005-2009 a été développé, suivi d'une deuxième phase (2011-2015). Son objectif est de contribuer au renforcement des systèmes existants et de réaliser une extension progressive des champs d'application des mécanismes contributifs et non contributifs de la protection sociale au Mali à l'horizon 2016.

Le taux de couverture de la population cible par les mutuelles de santé, a été amélioré pour atteindre 907 879 bénéficiaires (dont 463 018 femmes) correspondant à 4,95%. Ce résultat a connu une légère évolution par rapport à l'année précédente (4,93%). Les efforts de cofinancement de 99 mutuelles de santé par l'Etat et l'appui des Partenaires Techniques et

⁵ EMOP-2016

⁶ AEDD, 2014-2016

Financiers (PTF) aux mutuelles ont contribué à l'atteinte de ce résultat. Toutefois, ils n'ont pas permis d'atteindre la prévision de 5,70%. En 2016, le nombre total d'immatriculés de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) était de 1 056 441, ce qui représente 33,88% de sa cible estimée en 2016 à 3 117 970 suivant le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 2009). Quant au Régime d'Assistance Médicale (RAMED), le nombre total d'immatriculés en 2016 était de 192 580 bénéficiaires, soit 21% de sa cible estimée à 917 050 (suivant le RGPH 2009).

ODD 2 : Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

Bien avant le lancement des ODD, le Gouvernement du Mali avait élaboré des politiques et initié des actions visant à assurer l'autosuffisance alimentaire, améliorer la nutrition, augmenter les revenus des populations et organiser les marchés. Il s'agit, entre autres :

- de l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) en septembre 2006, constituant le document de référence des politiques et stratégies de long terme du pays dans le domaine de l'Agriculture. Son but est de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, avec pour objectif la souveraineté alimentaire en faisant de l'agriculture le moteur de la croissance économique ;
- de l'adoption de la Politique de Développement Agricole (PDA) le 01 août 2013. Son objectif est de contribuer à faire du Mali un pays émergent où le secteur Agricole est un moteur de la croissance de l'économie nationale et garant de la souveraineté alimentaire dans une logique de développement durable, reposant prioritairement sur les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) et les Entreprises Agricoles (EA) modernes et compétitives ainsi que sur les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) représentatives ;
- de l'élaboration du Plan National d'Investissement du Secteur Agricole (PNISA), Programme national de l'Aide Publique au Mali (fonds nationaux ou extérieurs) pour le secteur Agricole, prenant en compte les besoins, les acquis, les gaps à rechercher pour l'investissement et le fonctionnement du secteur sur un horizon de 10 ans glissants ;
- de l'adoption en avril 2014 de la Politique foncière agricole visant l'accès de tous les producteurs maliens (hommes et femmes) et des autres utilisateurs des terres agricoles aménagées, bien gérées et sécurisées dans un environnement de bonne gouvernance foncière afin de favoriser des investissements publics, communautaires, individuels et privés maîtrisés susceptibles de rendre les différentes formes d'exploitation plus performantes et viables dans une perspective de souveraineté alimentaire durable ;
- de la création du Commissariat à la Sécurité Alimentaire, une structure visant à faciliter la sécurité alimentaire saine et active pour la population malienne. Il assure l'accès de tous aux produits vivriers. Il apporte également des soutiens aux populations sinistrées en cas de calamités naturelles par exemple en procédant à la distribution gratuite des produits vivriers ;
- de l'initiative riz visant à réaliser l'autosuffisance du pays en riz dès la campagne 2008-2009, conformément à l'objectif de production de 10 millions de tonne de

céréales en 2012 prôné par le Programme de Développement Economique et Social (PDES). Sa mise en œuvre était basée sur i) la subvention aux intrants agricoles (engrais et semences) ; ii) le préfinancement des équipements ; iii) le renforcement de l'appui conseil et iv) l'appui au fonctionnement de certaines structures de production ;

- des actions de lutte contre la malnutrition dans sa politique sanitaire. Dans ce cadre, le Mali a bénéficié de l'appui des Partenaires Techniques et Financiers à travers le Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) 2014-2023, le Plan d'Action Multisectorielle de Nutrition (PAMN) 2014-2018, les différents programmes et projets de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté et de développement.

Cependant, les résultats de l'enquête nationale sur la sécurité alimentaire réalisée en février 2015 ont montré que 25 % des ménages se trouvent en insécurité alimentaire dont 3% en insécurité alimentaire sévère, 48,3% en sécurité alimentaire limite et seulement 26,3% en sécurité alimentaire.⁷

Après le lancement des ODD, le pays a entrepris d'autres actions dont :

- l'initiative « faim zéro » dont l'objectif est d'identifier les défis majeurs que doit surmonter le pays visant à faire progresser les efforts vers la "faim Zéro". Il s'agit de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, afin d'éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition ;
- l'initiative Unitlife, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement des mécanismes de financement des programmes de lutte contre la malnutrition. Elle repose sur l'engagement de l'Etat à prélever à partir de 2017 une taxation financière des ressources minières à l'exportation. Pour ce faire un plan d'activités à mener dans le domaine de l'agriculture et de la santé a été élaboré ;
- la Politique Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (POLSAN), visant à réduire structurellement la pauvreté et les inégalités en assurant l'accès de tous les maliens, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active ;
- la déclaration de Bamako sur le cadre stratégique de la sécurité alimentaire dans les pays du Comité Inter Etat de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), qui a pour objectif de proposer des mesures d'interventions appropriées pour faire face à la crise alimentaire et contribuer et améliorer les conditions de vie des populations dans le sahel et en Afrique de l'Ouest.

La production céréalière totale de la campagne agricole 2016/2017 est évaluée à 8 849 552 tonnes. Elle a augmenté de 13,45 % et 34,4 % par rapport à 2015, représentent au total près de deux tiers de la production céréalière.

Toutefois la production agricole demeure très vulnérable aux aléas climatiques, à l'insuffisance de ressources humaines, à la pauvreté des sols et à la faiblesse des activités de transformation des produits agricoles.

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être

⁷ Enquête SMART, 2016

Mali

L'espérance de vie au Mali a légèrement augmenté au cours des dernières années. En 2000, elle était inférieure à 50 ans. En 2009, elle était de 55,6 ans. A partir de 2013, elle a atteint 58 ans. En moyenne, les femmes ont une espérance de vie plus élevée que les hommes (58,4 ans contre 53 ans).

Les ressources limitées, l'insécurité, l'insuffisance et l'instabilité du personnel qualifié aux niveaux régional et opérationnel constituent des difficultés majeures à l'accessibilité aux services sociaux de base.

Alors que le taux de mortalité infantile était de 116 pour 1 000 naissances vivantes, cette statistique a chuté jusqu'à 74,5 en 2015. Le taux de mortalité maternelle était estimé à 587 pour 100 000 naissances vivantes alors qu'en 2000, ce chiffre était de 834. Les problématiques d'accessibilité et de qualité des soins continuent de présenter des enjeux en termes de santé et de bien-être.

Ces dernières années ont été aussi marquées par un progrès sensible dans le cadre de la réduction des taux de décès au sein de la sous population des moins de 5 ans. En effet, les taux de mortalité infantile, juvénile, et infanto-juvénile sont passés respectivement de 96‰, 105‰, 191‰ en 2006 à 58‰, 48‰, 98‰ en 2010 et 56‰, 55‰, 108‰ en 2015 (MICS 2015). En 2015, 57 femmes sur cent ont bénéficié d'une assistance en donnant naissance contre 50 % en 2016. Par ailleurs, le Gouvernement a rendu la césarienne gratuite.

Les maladies transmissibles (diarrhée, infections respiratoires, tuberculose, VIH/SIDA, etc.), les maladies non transmissibles et/ou chroniques (le paludisme, le Diabète sucré, l'Hypertension artérielle, la Drépanocytose, les Cancers, etc.) prennent de plus en plus de l'ampleur et contribuent de façon significative à l'augmentation des dépenses de santé.

Au niveau national 57% des enfants âgés de 12 à 23 mois seulement sont vaccinés contre la rougeole alors qu'en 2010, le taux enregistré était de 72%, dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV).

Le taux global de mortalité intra hospitalière en pédiatrie dans les Etablissements Publics Hospitaliers (EPH) (11,1% en 2016) est globalement en baisse par rapport au niveau de 2015 (15,2%).

Dans le cadre de la lutte contre le paludisme, l'effectivité de la gratuité des produits de lutte contre le paludisme pour les enfants de moins de 5 ans et les femmes est assurée ainsi que la gratuité des tests de diagnostic rapide pour toute la population. En outre, une large campagne de distribution de moustiquaires imprégnées a été organisée dans le cadre de la prévention du paludisme.

En ce qui concerne la lutte contre la tuberculose, 7 035 cas toutes formes confondues ont été notifiés en 2016 contre 7 015 en 2015 et la prise en charge des soins est gratuite au niveau des structures sanitaires.

Dans le cadre de la lutte contre le VIH/SIDA, le Gouvernement a affiché sa volonté manifeste d'éradiquer le fléau en mettant en place le Haut Conseil National de Lutte contre le SIDA (HCNLS). Des progrès notables ont été réalisés, entre autres, la gratuité des soins, la

distribution gratuite d'Anti Retro Viraux (ARV), la multiplication des Centres de Conseil de Dépistage Volontaire (CCDV), la Prévention de la Transmission Mère Enfant (PTME). Le nombre de patients suivis sous ARV est passé de 31 472 en 2014 à 34 974 en 2015 et à 37 902 en 2016. En outre, le Gouvernement a élaboré un Plan de rattrapage pour l'accélération de la réponse au VIH qui s'inscrit dans le cadre de l'atteinte des 3X90 recommandé par l'ONU-SIDA. Un Cadre Stratégique National de lutte contre le VIH et le Sida (CSN 2017 – 2021) a été adopté.

ODD 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Depuis l'accession du Mali à l'indépendance en 1960, le pays a connu plusieurs réformes du système éducatif allant de la réforme de l'enseignement en 1962 au programme décennal de l'éducation (PRODEC) qui a connu différentes phases (1998 à 2017). Le PRODEC avait pour objectif d'améliorer l'accès à l'éducation, la qualité des enseignements et des apprentissages et promouvoir un mode de gestion décentralisé du système éducatif.

Entre la fin du PRODEC et la mise en place d'un nouveau Programme Décennal de Développement de l'Education (PRODEC 2), le Gouvernement du Mali en accord avec les Partenaires Techniques et Financiers a élaboré un Programme Intérimaire dont la mise en œuvre a été prorogée jusqu'au 31 décembre 2017 et qui avait pour objectif d'accroître l'accès à l'éducation et d'améliorer la qualité des apprentissages et de leurs environnements.

Ces réformes ont permis d'atteindre des résultats significatifs. Le taux brut de scolarisation au premier cycle de l'enseignement fondamental a progressé de 1,5 point de pourcentage entre 2015 et 2016. Il se situe à 76,1% en 2017 contre 69,6% en 2016. La parité fille/garçon a également progressé de 0,85 en 2015 à 0,86 en 2016.

En outre, des mesures incitatives ont été prises comme la fourniture de matériels scolaires (livres de lecture, cahiers, calculatrices, etc.) aux filles pour accroître leur scolarisation et leur fréquentation scolaire, les cantines scolaires pour accroître la fréquentation scolaire, l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants par l'adoption d'un statut particulier, la création de centres d'éducation pour le développement (CED) et de centres d'alphabétisation fonctionnels (CAF) qui ont permis d'accroître le taux de fréquentation scolaire.

Le taux d'achèvement au premier cycle de l'enseignement fondamental a subi une contre-performance. En effet, il a diminué passant de 49,8% à 46,2%, soit une régression de plus de 3 points de pourcentage, inférieure à la cible de 50,5%, fixée pour 2016. Le taux d'admission au premier cycle est passé de 59,6% à 62,7%, avec une cible fixée à 65,1%. Alors que le ratio « Elèves-Maître devait se situer en deçà de 37 élèves, cet indicateur a augmenté passant de 37 à 39 entre 2015 et 2016.

En ce qui concerne le taux brut de scolarisation au secondaire, il affiche également une contre-performance avec une légère régression en 2016 (16,6% en 2015 contre 16,5% en 2016), ce qui ne lui a pas permis d'atteindre la cible fixée à 17%.

Le taux de succès au baccalauréat enregistre d'importante progression, avec 17,8% en 2015, ce taux est passé de 24% à 32,64% entre 2016 et 2017. L'enquête EMOP 2017 (1er passage avril - juin 2017), révèle que 0,8% de la population avait atteint un niveau d'étude supérieur. Depuis 2015 une augmentation de la fréquentation de l'enseignement supérieur grâce à la déconcentration et la décongestion de certaines universités a été observée (les grandes écoles ont reçu 6 358 étudiants contre 69 232 étudiants pour les universités).

ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

Diverses actions concourant à l'atteinte de cet objectif ont été menées et ont consisté à :

- l'adoption en novembre 2010 et la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) qui vise l'épanouissement de toutes les femmes et de tous les hommes grâce au plein exercice de leurs droits égaux fondamentaux, à une citoyenneté active et participative et à l'accès équitable aux ressources, en vue de faire du Mali un pays émergent fort de sa croissance et fier de ses valeurs de justice, de paix, de solidarité et de cohésion sociale ;
- la Planification et la budgétisation sensible au genre (PBSG) dans le processus budgétaire dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale Genre (PNG) et son plan d'actions 2011-2013 puis celui de 2016-2018. Les secteurs (ministères) concernés sont en 2016 : Justice, Education, Santé, Emploi et Formation Professionnelle, Développement rural, Eau, Décentralisation, Réforme de l'Etat, Réforme budgétaire, Communication. Ainsi, au total dix (10) secteurs correspondant à onze (11) ministères ont effectué la PBSG sur un total de 33 ministères en septembre 2016. En outre, depuis 2014, un rapport Genre est annexé à la Loi de Finances ;
- l'adoption des textes visant à renforcer les droits économiques des femmes : Loi n°2012-002 du 23 janvier 2012 portant création du Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'épanouissement de l'Enfant (FAFE) ; Loi n°06-045 du 5 septembre 2006 portant Loi d'orientation agricole (LOA) ; Loi n°2011-040 du 15 juillet 2011 portant statut des exploitations et des exploitants agricoles ; Loi n°2010-031 du 31 juillet 2010 portant création du Fonds National d'Appui à l'Agriculture ; Décret n°2009-011/P- RM du 19 janvier 2009 fixant les attributions, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions foncières locales et communales ; Décret n°2008-768/P-RM du 29 décembre 2008 fixant les modalités d'enregistrement et d'immatriculation des exploitations familiales et des entreprises agricoles ;
- l'adoption de la loi N°2015-052 du 18 décembre 2015, instituant des mesures de promotion du genre aux fonctions nominatives et électives au Mali. Trois Mille Trois Cent Soixante Dix (3370) femmes candidates aux élections communales de 2016 ont pu bénéficier des dispositifs de cette Loi, avec plus de 25% d'élues contre 9% en 2009 ;
- le démarrage, en octobre 2016, du Programme d'Appui à l'Autonomisation de la Femme dans la Chaîne de Valeur Karité au Mali, qui contribue à l'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes rurales des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou et Mopti à l'horizon 2020 pour un montant de 2,7 Milliards

de FCFA. Le programme profitera à 400 localités villageoises, touchant directement plus de 50 000 femmes rurales soit une population bénéficiaire indirecte de plus de 800 000 habitants dans les zones de production.

Le Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Épanouissement de l'Enfant (FAFE), a financé en 2015 environ 96 projets et a touché 3840 femmes et 6161 enfants en situation difficile. En 2016 il a financé 270 projets et touché 10800 femmes.

Les femmes continuent d'être marginalisées sur le plan politique, économique, et social. Elles représentent moins de 10% des députés élus à l'Assemblée Nationale. La proportion des postes nominatifs dans les services publics occupés par des femmes en 2015 était de 16,2%. La proportion des femmes conseillères communales s'élevait à 25,6% en 2016. La proportion de femmes nommées en 2016, selon le récapitulatif des nominations enregistrées dans le journal officiel, est de 14,20%. Les emplois occupés par les femmes ne représentent que 15,4% des emplois créés.

En 2014, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 ans ou plus, victimes de violences conjugales (physiques, sexuelles ou psychologiques etc.) a dépassé les 40%, toutes classes d'âge confondues. Le taux de filles de 0-14 ans ayant subi une des formes de mutilations génitales féminines (MGF) était de 76,4%, soit une forte diminution de la pratique des MGF au Mali (MICS-Mali 2015). La part des femmes qui connaissent au moins une méthode de contraception atteint quasiment 100% en milieu urbain (96,3%). Cette part, est toutefois plus faible en milieu rural (82,4%). Toutefois, la proportion des femmes qui utilisent au moins une méthode de contraception est de 12% en milieu rural et de 28% en milieu urbain.

La proportion de femmes, parmi les titulaires de droits de propriété (héritage, attribution coutumière, prêt, don, achat avec ou sans titre foncier, métayage, fermage, etc.) ou de droits garantis sur des terrains agricoles est très faible. Pour les héritages, cette part est de 10% par exemple. Les femmes sont davantage éloignées des outils de l'information et de la communication que les hommes. 7,2% des femmes de 15 à 24 ans ont utilisé un ordinateur en 2014 contre 14,2% des hommes. 5% de femmes de 15 à 49 ans lisent au moins une fois par semaine un journal ou un magazine, écoutent la radio et regardent la télévision contre 9,4% des hommes. 8,5% des femmes de 15 à 24 ans ont utilisé l'internet durant les 12 derniers mois contre 19,9% des hommes. (MICS-Mali 2015).

ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

L'eau et l'assainissement sont indispensables à la santé publique. En incluant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les ODD, la Communauté internationale a reconnu l'importance d'intervenir dans ces domaines pour promouvoir le développement.

Face aux défis que constitue l'approvisionnement en eau potable, hygiène et assainissement, le Gouvernement du Mali s'est résolument engagé dans un processus d'élaboration de politiques et stratégies qui sont, entre autres :

Mali

- la loi N°02-006 du 31 janvier 2002 portant code de l'Eau, qui fixe les règles d'utilisation, de conservation, de protection et de gestion des ressources en eau ;
- la politique nationale de l'eau, élaborée en 2006, articulée autour de la stratégie nationale de développement de l'alimentation en eau potable et de la stratégie nationale de suivi-évaluation des ressources en eau ;
- la lettre de politique sectorielle de l'hydraulique urbaine, élaborée en 2010 ;
- la politique nationale de l'assainissement, élaborée en 2009 et articulée autour de la stratégie nationale de gestion des déchets solides, la stratégie nationale de gestion des déchets liquides, la stratégie nationale de gestion des eaux pluviales, la stratégie nationale de gestion des déchets spéciaux, la stratégie nationale de transfert des compétences dans le domaine de l'assainissement.

Ces politiques et stratégies nationales sont mises en œuvre à travers le Programme Sectoriel Eau et Assainissement (PROSEA), mis en place en 2006 et basé sur un budget-programme par objectif et un cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) triennal, sur la base des plans d'actions nationaux d'accès à l'eau potable (PNAEP), d'appui à la mise en œuvre de la GIRE (PA-GIRE), les business- plan de la SOMAPEP-SA et de la SOMAGEP-SA et des plans stratégiques d'assainissement (PSA). Le PROSEA est en cours d'évaluation de la première phase, qui a été axée sur l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015, et de la formulation d'une nouvelle phase en rapport avec les Objectifs de Développement Durable (ODD).

L'accès à l'eau potable s'est amélioré passant de 65,3% en 2015 à 66,9% à 2016. La cible fixée à 67% a quasiment été atteinte. Sur la base du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) 2009, le taux d'accès à l'eau potable en 2016 est estimé à : 65,3% en milieu rural (contre 63,3% en 2015), 70,6% en milieux urbain et semi urbain (contre 70% en 2015). L'accès à un service d'assainissement amélioré et durable a progressé. Il est passé de 24% en 2015 à 27% en 2016, soit légèrement en deçà de la cible prévue.

Enfin, le nombre de ménages disposant de latrines améliorées a augmenté de 5 points passant de 25% en 2015 à 30% en 2016. Cette augmentation n'a pas permis d'atteindre la cible qui était fixée à 40%. Le taux de non-conformité est de 5,00%. Au total 5 884 analyses bactériologiques ont été réalisées parmi lesquelles 5 281 échantillons répondent aux directives de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et à la norme malienne de l'eau potable soit 89,75%. Sur un total de 603 échantillons non conformes, nous avons un taux de non-conformité de 10,25%. La majorité des eaux non conformes provient des forages non équipés, nouvellement équipés et des puits.

En matière de réduction durable de l'insalubrité du milieu de vie des populations par des changements de comportement : 2 487 villages ont acquis le statut Fin de Défécation à l'Air Libre (FDAL) soit 90% et 2 346 villages ont été certifiés soit 85%.

Dans le but d'atteindre le maximum de personnes et de familles pour un changement de comportement, des efforts de sensibilisation et d'information ont été effectués par les Services d'Assainissement de Contrôle de Pollution et des Nuisances, les ONG, les associations d'assainissement et les entreprises pour l'adhésion des populations au service des Groupements d'Intérêt Economique (GIE). Afin d'améliorer l'accès des populations à un

Mali

service durable de l'assainissement, un certain nombre d'infrastructures ont été construites (puisards, latrines, dépôts de transit, collecteurs, caniveaux).

La Société Malienne de Patrimoine de l'Eau Potable (SOMAPEP SA) a réalisé des travaux de renforcement de production, d'extension de réseaux de distribution et de réhabilitation des systèmes d'adduction d'eau dans certains centres du périmètre de concession. Sur une prévision totale de 100,814 millions de m³, la production de l'ensemble SOMAGEP-SA a été de 99,577 millions de m³ en 2016 soit un taux de 98,77%. Cette production est en augmentation de 2,52% par rapport à celle de 2015 (97,132 millions de m³).

Par ailleurs, le nombre de villages/sites dépourvus de point d'eau potable (abstraction faite des hameaux et quartiers éloignés) a été réduit de 2226 à l'issue de l'inventaire de 2003 à 1286 au 31 décembre 2016. Au total 54 villages sans Point d'Eau Moderne (PEM) ont été dotés en PEM au cours de l'année 2016 répartis dans les régions de Kayes (4), Koulikoro (12), Sikasso (5), Ségou (7), Mopti (18) et Tombouctou (8) soit une réduction de 4,3 points en pourcentage du nombre total de villages sans aucun PEM. La réalisation de ces points d'eau participe à l'amélioration de l'équité dans l'accès à l'eau potable au Mali.

Sur les 5 588 analyses de PH réalisées par le Laboratoire National des Eaux, 5 435 échantillons ont des potentiels d'hydrogène (PH) conformes et 153 échantillons ont des potentiels d'hydrogène non conformes aux normes. Avec 48 échantillons non conformes, la région de Kayes a enregistré le plus grand nombre de non-conformité de PH, suivi du district de Bamako avec 43 échantillons non conformes ; par contre tous les échantillons reçus de Kidal, Ménaka et Tombouctou sont conformes. Sur les 5 115 analyses de nitrates réalisées durant l'année, 256 échantillons ne sont pas conformes aux directives de l'OMS et à la norme.

Les arrangements spécifiques aux aquifères, sont encore au stade de projets à savoir : (i) Projet de gestion concertée du Système Aquifère des Iullemeden (SAI) et (ii) Projet de Gestion Intégrée et Concertée des Ressources en Eau des Systèmes Aquifères Iullemeden et de Taoudenit-Tanezrouft (GICRESAIT).⁸

Les fleuves Niger et Sénégal et leurs affluents drainent en année moyenne 70 milliards de m³ d'eau et offrent un potentiel irrigable estimé à plus de 2,2 millions d'ha. Les potentialités offertes par les fleuves et cours d'eau au Mali sont :

- la production d'énergie ;
- la production d'eau potable ;
- l'irrigation ;
- l'élevage et la pêche ;
- la navigation.

Dans le cadre de la gestion intégrée des ressources en eau, l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (OMVS) ambitionne d'instaurer une vision globale du développement du bassin du fleuve Sénégal intégrant les différents objectifs sectoriels parfois antagoniste que sont l'hydro électricité, la navigation, le développement de l'eau potable et de l'assainissement, de transport, de développement rural, d'exploitation minière et l'industrie,

⁸ Rapport_ODD_6_5_2_Mali, DNH, 2017

en s'appuyant sur une analyse fine des ressources en eau du bassin et des écosystèmes qui en dépendent.

L'Autorité du Bassin du Niger (ABN) est une autre forme de coopération transfrontalière en matière d'hydraulique. Elle vise à harmoniser et coordonner les politiques nationales de mise en valeur des ressources en eau du bassin du Niger, à participer à la planification du développement par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement intégré du bassin et à promouvoir et participer à la conception et à l'exploitation des ouvrages des projets d'intérêt commun.

Le Mali a ratifié en 2016 la convention de Minamata sur le mercure dont l'objectif est de prendre des dispositions nécessaires pour la mise en œuvre rapide des mesures internationales visant à protéger la santé et l'environnement contre les rejets anthropiques de mercure et composés du mercure.

En plus des efforts du Gouvernement, les ONG mènent des activités pour garantir l'accès des populations à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable. Aussi, des cadres de concertation réunissant les départements techniques, les PTF, les ONG, la Société civile et le secteur privé ont été mis en place depuis 2010 pour une mise en œuvre réussie des politiques et stratégies du secteur.

ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

En mars 2006, le Gouvernement du Mali a adopté la Politique Énergétique Nationale (PEN) dont l'objectif est de contribuer au développement durable du pays, à travers la fourniture des services énergétiques accessibles au plus grand nombre de la population à moindre coût et favorisant la promotion des activités socioéconomiques. Une stratégie de promotion des énergies renouvelables a été élaborée dont l'objectif consiste à assurer l'accès d'un plus grand nombre de la population à l'énergie propre capable de contribuer au développement socioéconomique durable du pays.

Les objectifs quantifiés de la Politique Énergétique Nationale consistent à porter le taux d'électrification rurale de 1% en 2005 à 12% en 2010 et 55% en 2015.

Le bilan énergétique du Mali révèle que la biomasse (bois et charbon de bois) représente environ 80% de la consommation énergétique nationale, les produits pétroliers 16%, l'électricité 3%, et enfin les énergies renouvelables (autres que l'hydroélectricité) 1%.

En ce qui concerne les énergies traditionnelles, la ressource bois-énergie, principale ressource pour les besoins énergétiques des ménages maliens, est issue du potentiel forestier dont la capacité est estimée à près de 33 millions d'hectares avec un volume sur pied d'environ 520 millions de mètre cube (m³).

L'inventaire des énergies renouvelables révèle un potentiel quantitativement très significatif sur l'ensemble du pays (avec cependant des disparités en fonction des sources d'énergies renouvelables). Même si elles n'ont jamais été comptabilisées dans les bilans énergétiques,

elles pourraient avoisiner 3% de l'électricité conventionnelle produite (environ 12 MW). Cela est en-deçà des objectifs chiffrés de la Politique Énergétique Nationale qui indiquent que la part des énergies renouvelables dans la production nationale d'électricité devrait atteindre 6% en 2010 et 10% en 2015.

Les efforts destinés à assurer la couverture des besoins en énergie électrique des populations et des activités socioéconomiques du Mali se sont poursuivis en 2016, principalement par le renforcement des capacités de production, l'extension de réseaux, la promotion de l'électrification en milieu rural et le développement des sources d'énergies renouvelables. La qualité du service public de l'électricité a été améliorée grâce à la mise en service de : la centrale hydroélectrique de Félou (60 MW), construite dans le cadre de l'OMVS, avec un apport de 27 MW en renforcement de la capacité du système interconnecté national et la location d'une centrale thermique de 40MW à Dakar au Sénégal qui contribueront à combler le déficit de production d'énergie électrique et d'atténuer fortement le délestage.

Le taux national d'accès à l'électricité est de 39% en 2016 contre 36,11% en 2015 et 33,41% en 2014, soit un gain de près de 3 points de pourcentage entre 2015 et 2016. En milieu rural, le taux d'accès à l'électricité est passé de 15,64% en 2014, à 15,75% en 2015 et à 19,39% en 2016. Sur le plan national et urbain, les prévisions 2016 ont été atteintes, ce qui n'est pas le cas au niveau de l'électrification rurale.

Cependant, il faut signaler que pour la satisfaction des besoins énergétiques du pays, d'importants efforts restent à fournir pour remédier à l'insuffisance de financement dans le secteur en général et pour l'électrification rurale en particulier. En ce qui concerne l'électrification rurale, les principales difficultés se résument au manque de ressources propres devant permettre à l'Agence Malienne de l'Énergie Domestique et de l'Électrification Rurale de conduire une politique souveraine d'investissement à destination de l'électrification rurale et de l'énergie domestique et assurer une couverture autonome de ses dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement.

Il est nécessaire de procéder à des réformes dans ce secteur. Le déficit d'énergie continue d'affecter le fonctionnement des services et les activités économiques. La perte de productivité qu'il occasionne est considérable et il est difficile dans un tel contexte d'imaginer un afflux significatif d'investissements dans les secteurs productifs tant que la disponibilité d'une source d'énergie fiable ne sera pas assurée. L'adoption du Programme d'Urgence Sociale d'accès à l'Énergie 2017-2020 par le Gouvernement lors du Conseil des Ministres du 03 mai 2017 aura un impact positif sur le niveau d'accès à l'énergie dans les trois prochaines années.

ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Le Ministère de l'Économie et des Finances qui a pour mission la préparation et la mise en œuvre de la politique économique, financière et monétaire de l'État, assure la coordination, la planification des politiques publiques et des stratégies de développement.

Ainsi, le pays a mené des politiques actives de lutte contre la pauvreté à travers la recherche de la croissance économique en adoptant successivement plusieurs Documents de Stratégies de Réduction de la Pauvreté comme un cadre de référence pour les politiques de développement et pour l'ensemble des PTF pour leurs appuis au pays.

La croissance économique reste caractérisée par sa relative faiblesse, sa volatilité et sa dépendance du secteur primaire et des ressources naturelles. Sur la période 2010-2015, le taux de croissance annuel moyen était de 3.8% ce qui est en deçà de l'objectif de 7% prévu par le Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (CSCR) qui prend en compte la vision de l'Etude Nationale Prospective (ENP) Mali 2025 et intègre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Les plus forts taux de croissance reviennent aux secteurs tertiaire et primaire avec respectivement 5.5 et 5.1% par an. Tout le contraire du secondaire qui a connu une croissance annuelle moyenne négative de -0.4% s'expliquant en grande partie par la crise de 2012.

Le Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté CSLP 2002-2006 a permis la mise en œuvre de divers projets et programmes dans chacun de ses axes prioritaires, (i) le développement institutionnel et l'amélioration de la gouvernance et de la participation, (ii) le développement humain et le renforcement de l'accès aux services sociaux, (iii) le développement des infrastructures et l'appui aux principaux secteurs productifs. L'objectif général était de réduire l'incidence de la pauvreté de 63.8 à 47.5 % sur la période 2001-2006 avec une croissance annuelle moyenne de 6.7 % sur la période 2002-2006.

Le Cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté (CSCR) 2007-2011, 2ème génération du CSLP, a mis l'accent sur des réformes structurelles et sur le Budget spécial d'investissement (BSI) afin de financer les secteurs porteurs de croissance comme les productions rurales, les mines et les infrastructures, l'objectif global étant la réduction significative de la pauvreté (6 points de pourcentage durant les 5 ans) à l'aide d'une croissance économique forte et soutenue d'environ 7% par an, permettant d'atteindre à l'horizon 2017, l'essentiel des cibles des OMD.

A partir de 2012, la gestion des effets de la crise a conduit les autorités à doter le Mali d'autres documents de référence de politiques et stratégies de développement en plus du CSCR 2012-2017. Il s'agit entre autres du Plan pour la Relance Durable (PREDD) 2013-2014 ; du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) 2013-2018.

Malheureusement, les résultats obtenus ont été affaiblis par la crise. Finalement, le CSCR 2012-2017 a été relu pour donner naissance au CREDD 2016-2018.

Le CREDD 2016-2018, document fédérateur des politiques et stratégies de développement du pays. Il a pour objectif de promouvoir un développement inclusif et durable en faveur de la réduction de la pauvreté et des inégalités dans un Mali uni et apaisé, en se fondant sur les potentialités et les capacités de résilience en vue d'atteindre les ODD à l'horizon 2030.

Au cours de l'année 2016, le taux de croissance réelle du PIB de l'économie malienne est ressorti à 5,8% contre 6,0% en 2015.

Trois plans d'actions de développement de la micro finance ont été adoptés successivement sur les périodes 1999-2002, 2005-2008 et 2008-2012. La stratégie nationale de développement de la micro finance et son plan d'actions 2008-2012 ont été adoptés en 2008. Après l'évaluation de cette stratégie, les acteurs du secteur ont recommandé d'élaborer le document de la Politique Nationale de Développement de la Micro finance et le Plan d'actions 2016-2020, qui ont été adoptés le 29 juin 2016 par le Conseil des Ministres. L'objectif général de la politique est d'accroître l'inclusion financière et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres.

Les encours de dépôts et le nombre de points de services ont tous augmenté entre 2015 et 2016 avec respectivement 14,55%, 9,60% et 12,91%. Par contre, le nombre de systèmes financiers décentralisés (SFD) et le nombre de sociétaires des Institutions de Microfinances(IMF) ont tous les deux baissé entre 2015 et 2016 en passant respectivement de 127 à 105 (soit -17,3%) et de 1, 083 million de personnes à 1, 007 million de personnes (soit - 7,0%) suite à l'assainissement du secteur des micro-finances. Le taux de bancarisation a progressé. Il est passé de 14,57% en 2015 à 15,5% en 2016.

Aussi dans le cadre de l'accès à l'emploi, le Gouvernement a adopté plusieurs mesures dont :

- la Politique Nationale de l'Emploi et son plan d'actions opérationnel (2015-2017) ont été adoptés le 18 mars 2015 en Conseil des ministres. Son objectif général est de contribuer à l'accroissement des opportunités d'emplois décents. Ils intègrent les orientations nationales en matière de développement de richesses stimulé par une croissance économique équilibrée d'ici l'horizon 2018, porteuse de création d'emplois massifs et durables, en faveur notamment des jeunes et des femmes dans tous les secteurs d'activités ;
- la Politique Nationale de Formation Professionnelle a été adoptée le 29 juillet 2009. Son objectif général est de développer les ressources humaines pour la productivité et la compétitivité par la formation des acteurs des secteurs productifs, des agents de l'Etat et des Collectivités Territoriales, et par l'insertion socio-économique des jeunes et des femmes.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Formation Professionnelle se réalise à travers le Programme Décennal de Développement de la Formation Professionnelle pour l'Emploi (PRODEFPE) dont le premier plan d'actions a été adopté en 2014. Aussi, un cadre législatif et réglementaire a été mis en place à travers la promulgation de la Loi N° 2016-026 du 14 juin 2016 relative à la formation professionnelle.

Ces mesures ont permis une baisse du taux de chômage de 0,3 point en passant de 9,6% en 2015 à 9,3 % en 2017. Les femmes sont les plus touchées par le phénomène de chômage avec un taux de 10,6% contre 8,3% chez les hommes.⁹

Les créations d'emplois dans le secteur formel sont insuffisantes. En termes de créations d'emplois, 67 204 emplois ont été créés dans le secteur formel dont 20 908 (soit 31,1%) emplois privés et 46 296 (soit 68,9%) emplois publics.

⁹ EMOP 2017, 3^{ième} passage

L'accès à un emploi pour la population de 15-64 ans est relativement faible. En 2015, dans l'ensemble, le taux de chômage était de 9,6%, inégalement réparti entre les hommes (8,5%) et les femmes (11%) et entre le milieu urbain (11,8%) et le milieu rural (9%). Après avoir connu une baisse de 8,2% à 7,3% entre 2010 et 2013, le taux global de chômage est en hausse entre 2013 et 2015. Il a connu la même trajectoire aussi bien pour les hommes que pour les femmes et en milieu rural comme en milieu urbain. Le chômage frappe beaucoup plus les jeunes (15-35 ans) avec un taux de 15,7% en 2015, une hausse importante par rapport aux années 2013 (8,3%) et 2010 (10,5%). Les écarts homme/femme et urbain/rural persistent au détriment des jeunes femmes et des jeunes urbains qui ont les plus forts taux de chômage.

En plus de toucher particulièrement les jeunes, une autre caractéristique du chômage au Mali est qu'il augmente parmi les personnes les plus instruites, faisant ainsi des jeunes diplômés ses premières victimes. Le taux de chômage augmente avec le niveau d'instruction, 13,1% pour les personnes non instruites, 18,9% pour le niveau primaire, 26,5% pour le secondaire et 34% pour les personnes du niveau supérieur. Cette caractéristique du chômage au Mali pourrait avoir un effet non-incitatif pour l'éducation, diriger les jeunes vers les emplois précaires et les maintenir dans une trappe à pauvreté.

ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Les initiatives antérieures entreprises par le Mali en lien avec cet objectif ont consisté à l'élaboration de différentes politiques à savoir :

- la Politique Nationale de Développement Industriel (PNDI), visant un développement industriel ordonné, rapide, durable et équilibré, générateur d'emplois, permettant au secteur secondaire d'atteindre une contribution à la formation du PIB de 20% en 2012 et 42% en 2025 ;
- la Politique Nationale de la Science, de la Technologie, et de l'Innovation, elle a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité de la vie et au bien-être des citoyens, à travers l'appropriation de la science, de la technologie, et de l'innovation ;
- la Politique Nationale des Transports, des Infrastructures de Transport et du Désenclavement (PNTITD), adoptée le 28 octobre 2015, pour développer et assurer l'exploitation et la maintenance des infrastructures de transport, créer un environnement propice à l'émergence des activités de transport efficaces, économiques, fiables et sûres, afin de répondre aux besoins d'aménagement du territoire de façon pérenne d'un point de vue social, économique et environnemental ;
- la politique « Mali Numérique 2020 », adopté pour booster le secteur de la communication dans la nouvelle vision du numérique. Un cadre juridique propice à la promotion des services privés de communication audiovisuelle est mis en place grâce au vote de la Loi relative aux services privés de communication audiovisuelle et ses décrets d'application, à l'adoption du texte de création de la Haute Autorité de la Communication et à l'élaboration du projet de Loi sur la publicité déposée à l'Assemblée Nationale ;

- la Politique nationale de la Qualité, assortie d'un Plan d'Actions 2015-2017, adoptée le 10 juin 2015, dont objectif est d'établir un cadre pour le développement et le fonctionnement d'une Infrastructure Nationale de qualité pertinente, efficace et efficiente afin de faciliter l'intégration du Mali dans le commerce régional et international, protéger le consommateur et l'environnement et promouvoir un développement économique durable ;
- la Politique Nationale de Développement du secteur de l'Artisanat, assortie d'un plan d'Actions 2013-2018, adopté le 24 mars 2010, qui a pour objectif de promouvoir le développement du secteur de l'Artisanat par l'exploitation de ses potentialités, en vue de créer des emplois durables et d'accroître les revenus afin de contribuer à la réduction de la pauvreté.

Les efforts destinés à assurer la couverture des besoins en énergie électrique des activités socioéconomiques du Mali se sont poursuivis en 2016, principalement par le renforcement des capacités de production, l'extension de réseaux, la promotion de l'électrification en milieu rural et le développement des sources d'énergies renouvelables.

En 2016, 19 733,32 km de routes du réseau prioritaire ont été entretenues sur l'ensemble du territoire national dont 4 822,7 km de routes bitumées et 14 910,62 km de routes en terre. Le nombre de kilomètres de réseau entretenus a augmenté de 25,07% en 2016 par rapport à 2015 en passant de 15 778 km à 19 733,32 km.

Les nouvelles constructions bitumées ont été de 283 km soit 64,92% d'augmentation par rapport à 2015 (171,6km). Le programme d'entretien courant à Haute Intensité de Main d'Œuvre (HIMO) de l'exercice 2016 couvrait un réseau routier de 12 701 km.

L'accès aux technologies de l'information et de la communication se développe ce qui permet à de plus en plus de personnes de bénéficier des services de communication et à l'administration d'être davantage connectée.

Les localités couvertes par le mobile sont passées de 16 982 en 2015, à 17 886 en 2016, soit une augmentation de 5,32%. En 2016, la bande passante Internet a été multipliée par 3 par rapport à 2015 en passant de 20 à 60 Mb. Le total des services connectés de l'administration a doublé par rapport au nombre.

La part du secteur industriel (Industrie Agro-alimentaires, Textile, Métallurgie, Autres industries), dans le PIB est passée de 14,7% en 2012 à 12,9% en 2015. La diminution s'est également confirmée en 2016, avec une part qui représente désormais 11,6%. Le nombre d'emplois créés par les nouveaux projets et entreprises industriels a été presque multiplié par 3 en 2016 avec un taux d'augmentation de 185% par rapport à 2015.

L'encours des crédits à l'économie est évalué à 2 075,7 Milliards de FCFA à fin décembre 2016, en progression de 328,2 Milliards de FCFA par rapport à fin décembre 2015.

ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

Mali

L'inégalité est un concept plus large que celui de la pauvreté, étant donné qu'il porte sur l'ensemble de la population et pas uniquement sur la partie de la population située en-dessous d'un certain seuil de pauvreté (Banque Mondiale, septembre 2005).

L'analyse dynamique de l'inégalité, qui renseigne sur la répartition des dépenses ou des revenus entre les différentes couches de la population sur la période 2001-2016, est mitigée. Elle est marquée par des hauts et des bas et ne permet point de dégager une tendance. La mesure d'inégalité la plus largement utilisée est le coefficient de Gini. De 2001 à 2009, il est passé de 0,39 à 0,32 traduisant ainsi une réduction substantielle des disparités. En 2011, l'indice est passé à 0,42 pour rechuter à 0,35 en 2016 marquant la très grande variabilité du phénomène d'une année à une autre.

L'analyse spatiale montre que l'inégalité à Bamako est la plus élevée (0,37) suivie des autres agglomérations urbaines (0,32), alors qu'elle est moins accentuée en milieu rural (0,29). L'inégalité la plus faible est observée à Tombouctou (0,19) suivi de Kayes (0,25). C'est à Bamako qu'elle est la plus grande (0,37).

La Politique Nationale de Protection Sociale (PNPS) adoptée en 2016 prend en compte les aspects des filets sociaux et ambitionne de construire progressivement un système de protection contre les risques sociaux de tous les citoyens en général et des couches défavorisées en particulier.

Par ailleurs, en vue de réduire les inégalités dans le pays, le Gouvernement a adopté plusieurs politiques et stratégies dont entre autres :

- le Fonds de Développement Durable (FDD) pour aboutir à un développement équilibré du Mali ; la Stratégie Spécifique de Développement Intégré des Régions du Nord du Mali (SSDRN) ;
- le Programme de Développement Accéléré des Régions du Nord (PDARN) ;
- la Politique Nationale d'Aménagement du Territoire (PNAT) ;
- le Document Cadre de Politique Nationale de Décentralisation (DCPND) ;
- le Programme Présidentiel d'Urgences Sociales ;
- le Programme d'Appui aux Personnes Agées Démunies (PAPADEM) ;
- le Fonds de Solidarité Nationale (FSN) ;
- la Politique Nationale Genre.

En effet, les politiques nationales et stratégies s'attèlent à élever les indicateurs de l'ensemble du pays au niveau de ceux préconisés dans le cadre des dix-sept (17) Objectifs de Développement Durable (ODD), au mieux, au niveau atteint par les pays émergents.

Les activités menées dans le cadre de la promotion des personnes handicapées sont l'appareillage de 54,05 % des personnes handicapées sur 79,90% des demandes en besoin d'appareillage. Dans le même cadre, le Centre National d'Appareillage et d'Orthopédie du Mali (CNAOM) a réalisé 24 599 séances de rééducation sur 18 000 prévues soit un taux de

Mali

136,66% ; sur 700 appareils orthopédiques prévus 536 sont confectionnés soit un taux de 76,57% et sur 600 enfants pieds bots prévus, 539 ont été traités soit un taux de 89,83%.

Dans le cadre de l'assistance aux personnes âgées, un Institut d'études et de recherche en Géro-geriatrie « Maison des aînés » a été créé par le Gouvernement. Il a pour vocation de produire des savoirs sur le vieillissement et la prise en charge des personnes âgées démunies. Aussi, 5 243 personnes âgées ont été consultées gratuitement en 2016 avec don de médicaments dans les spécialités suivantes : médecine générale, ophtalmologie, cardiologie, kinésithérapie et rééducation, maladies de Parkinson. Elles ont également été vaccinées contre la grippe.

En matière de réforme fiscale, le Gouvernement a entrepris des mesures et actions telles que : i) le rabaissement de 8% du taux de l'Impôt sur les Traitements et Salaires (ITS) ; ii) la prise en compte de l'évasion fiscale dans la Loi des Finances.

Dans le cadre du programme d'urgence du gouvernement, 3 885 Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont été financées soit 27 470 bénéficiaires directs et indirects dans les régions de Mopti (Douentza), Tombouctou et Gao. 1 574 femmes démunies seules chargées de famille ont bénéficié de financement d'AGR sur 1 678 soit un taux de réalisation de 93,80%.

Le Gouvernement a élaboré, de manière participative, une Politique Nationale de Migration au Mali (PONAM). La formulation de cette politique est justifiée par la diversité et la complexité des problèmes de la migration, notamment (i) l'existence d'une diaspora importante, mais peu protégée et peu sécurisée, (ii) des flux d'émigration importants et mal organisés, (iii) des flux de migrants de retour involontaire de plus en plus importants et diversifiés, (iv) des dispositifs d'accueil, de retour et de réinsertion insuffisants, (v) des pratiques de traite des personnes et de trafic illicite des migrants de plus en plus fréquentes, (VI) mobiliser et valoriser les apports de la diaspora pour réduire la pauvreté et soutenir le développement national.

La vision qui soutient cette politique est de faire de la migration, un véritable « atout pour le développement du pays », un facteur de croissance économique et de promotion sociale pour réduire durablement la pauvreté.

L'objectif global de la politique consiste à mieux gérer la migration, afin qu'elle contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable du pays.

Les migrants jouent un rôle important dans le développement socioéconomique du pays. A travers le programme TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals), qui a pour principe de permettre aux migrants hautement qualifiés et installés de façon permanente à l'étranger, de mettre à disposition de leurs pays d'origine leurs expériences et expertises par des consultations de courte durée. « Le TOKTEN rentre dans le contexte spécifique de faire le lien entre migration et développement ».¹⁰

¹⁰ RNDH, édition 2016

En outre, en 2016, la contribution de la diaspora au processus de développement économique et social du pays a pu être effective grâce à la réalisation des missions de renforcement de capacité et à un volume de transfert des migrants qui a atteint 485,6 milliards de FCFA.

ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

Il existe au Mali, depuis février 2014, une Politique Nationale de la Ville (PONAV) qui vise à faire de la Ville malienne un espace agréable, sûr et prospère, moteur de son développement et de son hinterland ; un espace où le citoyen est au cœur des initiatives publiques, prêt à assumer toutes ses responsabilités ; un espace d'expressions socioculturelles diverses, sources d'harmonie et renforçant une démocratie locale indispensable au progrès. Il s'agit plus spécifiquement de : (i) maîtriser la Croissance des Villes, (ii) appuyer l'amélioration du cadre de vie dans les Quartiers précaires, (iii) faciliter l'accès au logement dans un cadre viabilisé pour un plus grand nombre de personnes, (iv) appuyer la promotion des matériaux locaux de construction.

L'Observatoire National de la Ville (ONAV) et la Cellule de Suivi de la Politique Nationale de la Ville ont été créés à cet effet.

En outre la Politique Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (PNUH) et les Schémas Directeurs d'Urbanismes ont été élaborés pour améliorer les conditions de vie des populations et assurer un développement durable des centres urbains.

Plus de 10 000 mètres linéaires de caniveaux ont été réalisés à Bamako, Kayes et Sikasso. Des études ont été réalisées portant sur l'amélioration des quartiers spontanés des villes de Bamako, Kayes, Nioro, Kita, Koulikoro, Dioïla, Sikasso, Kadiolo, Ségou et Mopti. Les études sur les profils urbains des villes de Bamako, Kayes, Sikasso, Koutiala, Ségou, Koulikoro, Bandiagara, Bafoulabé, Doïla et Bla, ont également été réalisées.

La gestion des déchets constitue un important défi. Un tiers des populations bénéficie d'un système d'assainissement d'eau en zones urbaines et 9% en zones rurales. Seuls 40% à 60% des déchets solides sont évacués vers des sites de dépôt, le restant s'accumulant dans des dépôts anarchiques. Le recyclage des déchets est informel et se limite aux métaux, à une partie des déchets organiques et à moins de 10 % du plastique utilisé. Il existe un manque de moyens d'enlèvement et la gestion des déchets biomédicaux et industriels est inadéquate.

Plusieurs programmes de logements sociaux se sont poursuivis. En 2016 on dénote 270 logements dans les régions sur financement de l'Etat, 2 721 logements sociaux en Partenariat-Public- Privé (PPP), 2 474 logements sociaux par les Coopératives d'Habitat bénéficiaires de l'appui du Gouvernement. Trente (30) logements tests ont été construits en matériaux locaux de construction.

ODD12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Mali

Les Modes de Consommation et de Production Durable (MCPD) sont promus à travers le processus de Marrakech basé sur un plan cadre décennal des programmes CPD. L'approche CPD vise à mieux ajuster la société et l'économie aux objectifs du développement durable.

En 2006, le Gouvernement du Mali a pris l'engagement et l'initiative d'élaborer une stratégie nationale de développement durable (SNDD). Le processus SNDD est toujours en œuvre. Ces initiatives fondent leurs actions sur l'intégration de l'Environnement dans les politiques et stratégies de développement pour s'assurer que les choix opérés et les options faites par le Mali entrent dans le cadre de la durabilité.

En 2009, l'évaluation économique de la gestion environnementale réalisée, indiquait une perte annuelle de bien-être et de revenu avoisinant les 20 % du PIB. Cela pose le problème de la durabilité et celui de l'harmonie souhaitée entre l'environnement et les modes et niveaux de production appropriés.

Le Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable (MEADD) et le Projet Initiative Pauvreté-Environnement (IPE) déploient des efforts importants pour une intégration efficace de l'environnement dans les planifications, politiques et stratégies.

Ces efforts sont appréciés à travers les initiatives et/ou les options faites par le Mali en termes de développement économique et d'intérêt pour l'initiative CPD (production et consommation y compris la gestion des déchets issus des cycles de l'acte économique). Dans le même cadre, des centrales hybrides (solaire/thermique) ont été réalisées.

Afin de réduire les pollutions et les nuisances sur l'environnement, plusieurs actions ont été entreprises : i) mise en place d'un recueil du Système d'informations statistiques environnementales (SISE) ; ii) réalisation d'études d'impact environnemental et social des projets ; iii) prélèvement et analyse des eaux usées ; iv) suivi d'unités industrielles. L'Etat malien s'est aussi engagé dans un processus de développement des biocarburants. Après un début difficile, le secteur émerge grâce à l'adoption de la Stratégie Nationale du Développement des Biocarburants. Le pourghère et la canne à sucre sont deux filières sur lesquelles les autorités maliennes entendent s'appuyer pour relever le défi du développement des biocarburants. Pendant la campagne 2015-2016, 4042 tonnes de graine de pourghère ont été produites pour 808 500 litres d'huile de pourghère recueillis.

Dans le domaine des mines, le Mali participe aux initiatives internationales comme le processus de l'Initiative, de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), celui de Kimberley et celui de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Ces initiatives favorisent l'inclusion de l'aspect lié au développement durable des communautés locales et minimisent les impacts environnementaux.

ODD13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

Mali

Le Mali a fait de la lutte contre les changements climatiques, une préoccupation majeure parmi les priorités nationales. Cela est d'autant plus logique que les changements climatiques ont aggravé la dégradation des ressources naturelles dont dépend la majeure partie de l'économie et accentué la précarité des conditions de vie des populations.

En 1998, la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) a été adoptée. Parallèlement à cette adoption, des plans d'action nationaux, régionaux et locaux, liés aux conventions environnementales internationales de Rio (1992) ratifiées par le Mali (CCNULCD, CCNUDB, CCNUCC) ont été préparés. De nombreuses politiques, stratégies et plans d'actions des Ministères sectoriels ayant un lien direct ou indirect avec l'environnement et intégrant la gestion durable des ressources naturelles se sont ajoutés à la PNPE.

En 2014, une Politique Nationale sur les Changements Climatiques (PNCC) dont l'objectif principal est de : « contribuer à la lutte contre la pauvreté et au développement durable en apportant des solutions appropriées aux défis des changements climatiques afin que ceux-ci ne deviennent des facteurs limitants du développement socio-économique » a été adoptée. La mise en œuvre de cette politique s'est traduite entre autres par l'élaboration de la Stratégie Nationale Changements Climatiques et la mise en œuvre de nombreux programmes et projets par plusieurs acteurs étatiques ou non étatiques dans des secteurs aussi divers que l'environnement, l'énergie, l'agriculture, l'élevage, etc.

L'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), outil adapté à la création d'une vision partagée d'un développement global holistique, permettra de renforcer les documents existants.

En 2016, le Mali a élaboré une Stratégie Nationale pour la Réduction des Risques de Catastrophes dont l'objectif est de renforcer la résilience des populations face aux catastrophes d'origine naturelle.

Dans le souci de mieux financer les changements climatiques, le Gouvernement s'est doté d'un « Fonds Climat-Mali » avec l'appui du PNUD en 2012. Ce fonds permettra de mettre en œuvre l'EVRCC et la PNCC du Mali.

Aussi, le Mali a été l'un des premiers pays à bénéficier du financement du Fonds vert climat à travers le Projet d'investissement multisectoriel pour l'adaptation et la gestion des risques climatiques au Mali, d'un montant de 22, 8 millions USD.

Le Fonds vert pour le climat (FVC) est un mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Il finance des projets et programmes de résilience aux changements climatiques développés par les secteurs public et privé, en vue de contribuer aux objectifs de développement durable des pays. Dans le souci d'accroître la mobilisation des ressources du FVC, le gouvernement a entrepris le processus d'accréditation de certaines structures : l'Agence de l'Environnement et du Développement Durable (AEDD), au Fonds d'Adaptation, l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) au FVC pour le compte des collectivités, le Mali-Folkcenter au FVC pour le compte de la Société Civile et la Banque de Développement du Mali (BDM-SA) au FVC pour le Secteur privé.

Mali

En 2012, au niveau macroéconomique, le Gouvernement a décidé d'amorcer le processus d'intégration du Développement Durable dans la formulation du CSLP 3ème génération, appelé « verdissement ».

Par ailleurs, le Mali a participé à toutes les Conférences des Parties (COP) relatives aux CC, en particulier, celle de Paris (COP21), où il a été demandé de communiquer sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN). La CDN du Mali est basée sur les ambitions de réduction des émissions des gaz à effet de serre dans les secteurs de l'Énergie, de l'Agriculture et les Changements d'Affectation des Terres et la Foresterie.

Aussi, dans le cadre du renforcement de la résilience et la capacité d'adaptation aux risques liés au climat et catastrophes naturelles, plusieurs actions ont été menées en vue d'intégrer l'adaptation aux CC dans les PDESC dans certaines collectivités territoriales.

En outre, le Mali a signé en mars 2015 le cadre de Sendai pour la réduction des risques et catastrophes (2015-2030), une nouvelle approche globale pour les politiques et opérations de gestion des risques de catastrophes et le mécanisme de Varsovie sur les pertes et dommages en 2013.

Dans le cadre de l'éducation et de la sensibilisation, le Gouvernement organise chaque année la quinzaine de l'environnement (du 5 au 17 Juin), au cours de laquelle des activités spécifiques d'information, sensibilisation sur la protection de l'environnement, les changements climatiques, le renforcement des capacités des acteurs et la diffusion des bonnes pratiques de gestion durable des Terres et de l'Eau sont menées.

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

Au Mali les écosystèmes terrestres connaissent une dégradation inquiétante due aux phénomènes naturels et aux activités anthropiques.

La dégradation des sols résulte de phénomènes naturels (telle l'érosion hydrique dans la partie Sud du pays et l'érosion éolienne dans la partie Nord). Ces phénomènes sont fortement accentués par l'exploitation économique et irrationnelle des sols (déforestation, défrichement agricole, surpâturage, défrichements pour la construction des infrastructures et l'urbanisation), la surexploitation et l'usage de techniques agricoles trop intensives (réduction des jachères, abandon et sous-utilisation des engrais naturels) et érosives. Les différentes exploitations économiques des terres sont peu coordonnées et produisent un morcellement d'unités naturelles avec juxtaposition des différentes utilisations.

Reconnaissant que la Gestion Durable des Terres (GDT) constitue le socle d'une agriculture pérenne, ainsi qu'une composante stratégique du développement durable et de la réduction de

la pauvreté, admettant l'urgence de réaliser des investissements conséquents pour relever ces défis, l'Etat malien a élaboré :

- la Politique Nationale de l'Aménagement du Territoire (PNAT) en 2006, qui a connue de nombreux succès, notamment au niveau des infrastructures et dans l'élaboration des documents de la planification spatiale (Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT) ; Schémas Locaux d'Aménagement du Territoire (SLAT), Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU), PDESC des communes) ;
- le Cadre Stratégique d'Investissement de Gestion durable des terres (CSI/GDT) en 2010, qui constitue une première vraie initiative intersectorielle nationale réunissant les principaux acteurs impliqués dans la gestion des terres et dont les activités ont un impact sur l'environnement et les populations rurales ;
- la politique Nationale Forestière ;
- la Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) ;
- la Stratégie Nationale de Biodiversité ;
- le Programme d'action national (PAN) pour la lutte contre la désertification, le Plan d'action pour la gestion intégrée de la fertilité des sols.

La vision du Mali pour la gestion durable des terres d'ici à l'horizon 2025 est l'inversion des tendances à la dégradation continue des terres sur le territoire national, l'amélioration du cadre de vie des populations et la réduction de la pauvreté, faisant ainsi du Mali un pays de référence en matière de GDT.

Plusieurs programmes et projets ont été mis en œuvre, en l'occurrence i) le projet de gestion des ressources naturelles dans un contexte de CC dont l'objectif de développement est l'amplification des bonnes pratiques des gestions durables des terres et de l'eau et la conservation de la biodiversité et ii) le Projet d'Accroissement de la Productivité Agricole au Mali (PAPAM) visant l'accroissement de l'utilisation des pratiques durables des terres et des eaux dans les systèmes de production ciblé afin d'arrêter, réduire, inverser la tendance dans les agroécosystèmes du Mali.

Le patrimoine naturel, riche et varié, s'est considérablement dégradé ces dernières années à cause de la pression anthropique (coupe de bois, défrichement, agriculture inadaptée, morcèlement des écosystèmes naturels, etc.) et des changements climatiques.

En outre, le Mali fait des efforts dans le cadre de la préservation des biodiversités à travers la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales sur les zones humides, la biodiversité, la forêt et les changements climatiques.

C'est ainsi que le pays a progressivement mis en place un système de zone protégée (aires protégées, les réserves naturelles intégrales, les parcs nationaux, les réserves de faunes et de flores, les réserves spéciales ou sanctuaires, les réserves de biosphères et des forêts classés) couvrant une superficie totale de 5 589 476 hectares et de 118 forêts classées d'une superficie de 1 265 000 hectares.

ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

Pour assurer la soutenabilité des progrès socio-économiques et politique à travers le pays, l'importance de la gouvernance participative et de la transparence est de moins en moins contestée. Elle devient évidente dans le contexte de l'édification de l'état de droit pour le peuple malien, à l'instar d'autres peuples à travers le monde.

Le Mali, pays cité, il y a quelques années, comme un modèle de démocratie pluraliste, a été dès le début de l'année 2012, le théâtre de l'une des plus graves crises depuis son accession à l'indépendance en 1960.

En effet, les attaques armées déclenchées le 17 janvier 2012 par les groupes armés et conjuguées avec le coup d'Etat du 22 mars 2012 ont plongé le pays dans une situation de crise politique, sociale, institutionnelle, sécuritaire et économique sans précédent. Pour la première fois, l'intégrité territoriale du Mali a été menacée, remettant en cause la capacité du pays à faire face aux innombrables défis, en premier lieu la garantie de la sécurité physique des biens et personnes.

Suite aux élections présidentielles et législatives organisées entre août et décembre 2013, un nouveau gouvernement et parlement ont été mis en place, consacrant ainsi le retour définitif à l'ordre constitutionnel. Le dialogue politique avec les groupes armés et la réconciliation, ont été promus comme des priorités nationales. La promotion de la paix, de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale s'est poursuivie avec la tenue des rencontres d'information et de sensibilisation sur l'Accord pour la Paix et la Réconciliation Nationale issu du processus d'Alger, signé le 15 mai et parachevé le 20 juin 2015 par le Gouvernement et les parties concernées, et la mise en place, le 15 janvier 2014, d'une Commission Vérité Justice et Réconciliation.

Cette signature a constitué une étape décisive vers la fin de la crise au Mali et une opportunité significative pour une solution durable aux conflits. Dans le même cadre une Conférence d'Entente Nationale s'est tenue du 27 mars au 02 avril 2017.

Le Gouvernement a aussi élaboré un avant-projet de document sur la justice transitionnelle, assorti d'un plan d'actions et un plan national de mise en œuvre de la Résolution 1 325 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Il a procédé à l'installation des autorités intérimaires et à la nomination des membres des dites autorités pour les régions de Gao, Kidal et Tombouctou et ceux des collèges transitoires pour les régions de Ménaka et de Taoudénit.

La mise en place du Mécanisme Opérationnel de Coordination (MOC) a permis le déploiement des patrouilles mixtes pour sécuriser le processus de cantonnement et de Désarmement, Démobilisation et de Réinsertion (DDR). La première patrouille mixte a eu lieu le 14 novembre 2016.

Mali

Des efforts ont été consentis en termes de soutien logistique et d'appui à la mobilité, de l'amélioration du cadre de vie et de travail du personnel ainsi que du commandement dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation et de Programmation militaire (LOPM).

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté la Loi de Programmation sur la Sécurité Intérieure (LOPSI), qui vise à corriger le dysfonctionnement et l'insuffisance du secteur de la sécurité et à permettre aux forces de sécurité de mieux assurer la protection des personnes et de leurs biens et de participer à la défense de l'intégrité territoriale pour la période 2017-2021.

Dans le cadre de la sécurisation des documents administratifs et de voyage, le Gouvernement a instauré la carte NINA (Numéro d'Identification Nationale) et le passeport biométrique.

Aussi, le Ministère de la Sécurité et de Protection Civile (MSPC) a élaboré un Plan de Sécurisation Intégré des Régions du Centre (PSIRC Mopti et Ségou) pour conforter plusieurs axes stratégiques de la politique nationale de lutte contre l'insécurité et le terrorisme. C'est une réponse d'urgence pour faire le lien entre la situation actuelle de risques sécuritaires et la reprise du processus de développement dans le contexte de la régionalisation.

Face à la montée de la radicalisation et de l'extrémisme violent, le G5 sahel, la mission de l'Union Africaine pour le Mali et le Sahel (MISAHEL) et le Centre Africain d'Etudes et de Recherche sur le Terrorisme (CAERT) ont organisé conjointement le Sommet de Bamako en octobre 2016.

L'organisation administrative du Mali repose sur deux systèmes, la déconcentration et la décentralisation.

Au niveau décentralisé, le paysage institutionnel s'articule autour de sept cent soixante une (761) Collectivités territoriales, se décomposant en huit (08) Régions, quarante-neuf (49) Cercles, sept cent trois (703) Communes et le District de Bamako. La décentralisation constitue l'élément principal du processus de réforme de l'Etat en cours au Mali. Les engagements de son approfondissement découlent d'un processus de concertation large et participatif, notamment la tenue des Etats généraux de la décentralisation les 21, 22 et 23 octobre 2013.

Un plan d'action gouvernemental de transferts de compétences et de ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales a été adopté par le Conseil de ministres du 5 octobre 2016. Un mécanisme est en cours d'élaboration en vue de l'atteinte des objectifs des 30% des ressources budgétaires de l'Etat aux Collectivités Territoriales à l'horizon 2018 dont le taux du transfert s'élève à 16,7% en 2016. A ce jour, 18 domaines ont fait l'objet de transferts dont deux effectifs (éducation et santé).

Dans les perspectives, il est prévu le transfert de services Régionaux et subrégionaux de l'Etat aux Collectivités territoriales qui nécessitent de définir les modalités opérationnelles afin de donner aux Collectivités territoriales les moyens de leurs missions. Ces orientations sont traduites dans le DCPND, adopté par le Gouvernement en février 2016.

La volonté politique au plus haut niveau de promouvoir et de protéger les droits de l'Homme a été actée par la cérémonie de réaffirmation par le Premier ministre de l'engagement du Mali au respect des instruments internationaux des Droits de l'Homme. A cet effet, plusieurs

documents programmatiques ont en été conçus, dont le Document de Politique Nationale de Droits de l'Homme (PNDH) et son plan d'actions 2017-2021, le plan d'actions national 2015-2017 d'application de la Loi 2012-23 du 12/07/2012 relative à la lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées, le Plan d'actions 2017-2021 sur la justice transitionnelle. Pour améliorer la gouvernance judiciaire, le département de la justice s'est doté par décision ministérielle du 24 février 2016 d'un dispositif de gestion et monitoring du programme d'urgence.

Dans le domaine du renforcement de la promotion et de la protection des Droits Humains et du Genre, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme (MJDH) a complété le dispositif législatif national par l'adoption de la loi portant réorganisation de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH).

Les différentes activités de renseignements, de patrouilles et d'opérations des antennes de l'Office Central des Stupéfiants ont permis d'effectuer d'importantes saisies de produits stupéfiants et pharmaceutiques contrefaits.

Pour ce qui est de la Lutte contre la corruption, le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme a enrichi le dispositif législatif national par l'adoption de la Loi 2016-8 du 17 mars 2016 portant loi uniforme relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le terrorisme.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique Nationale de Transparence (PNT), plusieurs activités ont été menées. Il s'agit de : i) l'organisation des journées d'échanges autour des droits et des obligations des agents publics ; ii) l'organisation d'une visite d'échanges d'expériences au Canada à l'endroit des acteurs de la mise en œuvre de la PNT et la relecture de la loi N°98-012 du 12 janvier 1998 relative aux relations entre l'Administration publique et les usagers des services publics en vue d'y intégrer les principes de transparence ; iii) l'ouverture du budget au public (budget citoyen).

La présence du Mali sur la scène internationale, avec le soutien de la communauté internationale, a été fortement affirmée au courant de l'année 2016 à travers la réalisation d'activités notamment, la préparation des Résolutions des Nations Unies sur le Mali, la participation des plus Hautes Autorités aux Sessions des Nations Unies et d'autres Organisations Internationales et sous régionales (avec à la clé des réunions de haut niveau, des entretiens bilatéraux avec différents chefs d'Etat et de hautes personnalités), la participation et l'organisation de réunions statutaires aussi bien au niveau des organisations africaines régionales que sous régionales. La diplomatie malienne s'est également distinguée par la co-organisation du Sommet Afrique – France, tenu en janvier 2017.

Dans le cadre de la coopération en matière de la lutte contre le terrorisme le Mali, en partenariat avec quatre (04) autres pays du Sahel (Mauritanie, Burkina Faso, Niger et Tchad) et l'accompagnement de la France, a mis en place le G5 Sahel, un cadre institutionnel de coordination et de suivi de la coopération régionale en matière de politiques de développement et de sécurité. Il s'inscrit dans une forte tradition d'intégration régionale en matière de développement économique et de lutte contre le terrorisme.

Il faut aussi noter le soutien du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine (UA) aux initiatives en cours au Mali pour une paix durable à travers plusieurs résolutions.

S'agissant de la lutte contre l'extrémisme violent, une Politique Nationale de Prévention et de Lutte contre l'Extrémisme Violent et le Terrorisme avec son plan d'actions 2018-2020 ont été approuvés par le Gouvernement par décret N° 2018-0197/P-RM du 26 février 2018. Elle vise à vaincre l'extrémisme violent et le terrorisme à travers la mise en place d'un cadre de référence pour la coordination des actions du Gouvernement et de ses partenaires.

En ce qui concerne la réforme de la justice, le Programme Décennal de Développement de la Justice au Mali (PRODEJ) a été élaboré pour l'émergence d'une justice réhabilitée, efficace, performante et crédible au service de la paix sociale et du développement. Pour ce faire, il ambitionnait de palier les dysfonctionnements identifiés et liées aux infrastructures, au budget, aux équipements, à la logistique, aux Ressources Humaines, à la formation, à la documentation, à la législation, à la déontologie, à l'information et à la communication.

En 2015, en remplacement du PRODEJ, le Gouvernement a adopté le Programme d'Urgence pour le Renforcement du Système Judiciaire et de Mise en Œuvre de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation (PU-RSJ-MOA) qui est un outil programmatique de mise à niveau de l'appareil judiciaire. Le programme est articulé autour de trois (03) composantes en vue de l'émergence d'une Justice crédible, performante et responsable au service de la paix sociale et du développement socio-économique.

Il s'agit des composantes : i) Consolidation du pouvoir judiciaire et de l'Etat de droit ; ii) Protection des Droits de l'homme et promotion de la lutte contre l'impunité, la corruption et la délinquance financière et iii) Communication sur le programme d'urgence pour le renforcement du système judiciaire et de mise en œuvre de l'accord pour la paix et la réconciliation.

Le Gouvernement entend à travers ce programme, donner les moyens et l'opportunité au secteur de la justice d'aller vers un changement fondamental et d'être à la hauteur des attentes des populations, sur la base d'une confiance renouvelée à la suite d'un changement de culture de travail et de management.

Dans le cadre d'une bonne gouvernance, le Gouvernement a instauré l'Espace d'Interpellation Démocratique (EID), un espace d'expression et d'écoute du peuple. Cet espace a pour objet d'informer les opinions nationales et internationales sur la situation des droits humains, de contribuer de manière pédagogique et active à la réalisation d'une culture démocratique et active. Il a impulsé de façon significative la politique de promotion et de protection des droits et libertés des citoyens.

Des mesures ont été prises, avec l'accompagnement technique et financier du PNUD à travers le PAPEM, visant à adapter et à renforcer le système d'état civil. Il s'agit notamment d'améliorer l'accessibilité au service public de l'état civil à tous les citoyens et d'améliorer la fonctionnalité du service public de l'état civil.

S'agissant de la modernisation de l'administration, le Gouvernement a mis en place le Commissariat au Développement Institutionnel (CDI) qui a pour mission d'élaborer les éléments de la politique de modernisation de l'Etat et d'assurer la coordination et le contrôle de sa mise en œuvre. Il pilote, en outre, le PDI dont la 2^{ème} génération est en cours d'exécution.

Le PDI vise la modernisation de l'administration en créant un environnement propice à une gestion efficace et une transparence des affaires de l'Etat à travers entre autres une administration saine et transparente, proche du citoyen, qui donne une image d'efficacité et d'équité et qui garantit les relations de confiance réciproque avec les usagers.

Dans la même perspective, les Agences de Développement Régional (ADR) ont été créées dans toutes les régions et le District de Bamako, en vue d'assister les collectivités territoriales dans l'exercice de la maîtrise d'ouvrage du développement régional et local

L'implication de plus en plus des citoyens dans la gestion des collectivités territoriales, telle qu'exigée par le code des collectivités territoriales, à travers l'organisation des consultations villageoises et du quartier et la tenue des débats publics autour du budget des collectivités territoriales

ODD17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Le Mali est l'un des pays dans lequel, les initiatives pour améliorer l'efficacité de l'aide sont les plus avancées. Suite à la Déclaration de Paris (2005), les donateurs ont montré en 2008 leur volonté de collaborer et d'harmoniser les efforts de développement aux moyens de la SCAP, qui vise à améliorer l'efficacité de l'aide (estimée à 885,5 milliards en 2015) en garantissant une répartition adéquate du travail et de proposer un ensemble cohérent d'actions qui concourent à l'amélioration de l'efficacité de la coopération au développement.

Les résultats atteints sont considérables : i) l'aide est davantage alignée sur les priorités nationales ; ii) la coordination des PTF est de mieux en mieux organisée, à travers les groupes thématiques et le dialogue entre le Gouvernement et les PTF s'est institutionnalisé ; iii) les conditionnalités des projets d'appui sont mieux négociées qu'auparavant ; iv) la société civile, le secteur privé et les collectivités territoriales sont de mieux en mieux impliqués.

Pour accompagner cette stratégie, le Gouvernement a entamé le processus d'élaboration de la Politique Nationale de Coopération au Développement (PNCD) et de la Politique Nationale de Gestion de l'Aide (PONAGA).

La Politique Nationale de Coopération au Développement (PNCD) dont l'objectif est de tirer meilleur profit de toutes les ressources disponibles en matière d'aide publique au développement, d'aide pour le commerce et de partenariat pour les biens publics mondiaux.

A l'horizon 2030, elle vise à faire du Mali un pays émergent qui puisse progressivement se passer de concours extérieurs pour le financement de son développement. Pour ce faire, la coopération au développement doit s'inscrire dans les stratégies nationales visant à lever les obstacles et contraintes à la croissance économique et au développement durable du pays.

Enfin, la PNCD se base sur des principes découlant à la fois de la politique extérieure du pays et des engagements internationaux, tels que la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide (2005), le Plan d'Action d'Accra (2008) et le Partenariat de Busan pour une Coopération au

Mali

service du Développement (2011). Ces principes ont pour noms : leadership du Gouvernement pour assurer l'appropriation et l'alignement sur les priorités nationales, coordination, transparence, équité et durabilité des résultats.

La Politique Nationale de Gestion de l'Aide (PONAGA), élaborée par le Secrétariat à l'Harmonisation de l'Aide (SHA) qui assure l'interface entre le Gouvernement et les PTF. Il est en relation étroite avec l'ensemble des structures nationales impliquées dans la gestion de l'aide (Direction Générale du Budget, Direction Nationale de la Planification au Développement, Direction Générale de la Dette Publique, Cellules de Planification et de Statistiques, la Direction de la Coopération Multilatérale, etc.). Ce document a comme objectif de renforcer le leadership de l'Etat dans la gouvernance, la coordination, le pilotage stratégique et opérationnel de l'aide afin de contribuer à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable.

S'agissant de la dette, au 31 décembre 2017, l'encours de la dette publique à moyen et long termes est estimé à 3 167,7 milliards de FCFA, contre 2 986,4 milliards de FCFA au 31 décembre 2016 et 2 375,9 milliards de FCFA au 31 décembre 2015. Il comprend la dette intérieure pour 985,5 milliards de FCFA, soit 31,1% du total et la dette extérieure pour un montant de 2 182,2 milliards de FCFA, soit 68,9% de l'encours total. Le pays n'enregistre pas d'arriérés contractuels. (Voir tableau 2 en annexe)

Afin de suivre de près la mise en œuvre de sa politique d'endettement, le gouvernement a opérationnalisé en mars 2014, le Comité National de la Dette Publique avec pour missions principales de se prononcer sur toute initiative ou tout projet d'endettement et de garantie publique, et de produire annuellement un document sur la stratégie d'endettement à annexer à la loi de finances.

Dans le cadre de l'investissement, diverses mesures incitatives et de promotion de l'investissement à travers la création de l'API-Mali, la relecture des différents codes (investissement et minier) et l'organisation des forums d'investissement.

En matière de facilitation du commerce intérieur et extérieur, le Mali a adopté des Politiques et stratégies. La Politique Nationale de Développement du Commerce du Mali a été validé le 29 décembre 2016 ainsi que la stratégie nationale AGOA/Mali, le 25 juin 2016. Cette stratégie a pour objectif de faciliter l'accès des produits maliens au marché américain notamment le textile et l'habillement, les produits artisanaux en cuir et les produits forestiers dont la gomme arabique et le karité.

En outre, le pays a organisé la réunion de Coordination des Ministres du C4 sur le Coton et a participé à six réunions, sur : (i) la négociation Commerciale dans le cadre de la Zone de Libre Echange Continentale, (ii) la surveillance Commerciale de l'UEMOA, (iii) la renégociation commerciale à l'OMC, (iv) l'examen de politique commerciale, (v) les mesures non tarifaires et (vi) le règlement de différends à l'OMC. Le Guide de l'exportation a été mis à jour et distribué en 2000 exemplaires aux acteurs publics et privés concernés.

Le Mali s'est engagé, depuis 2002, dans un vaste chantier de réformes institutionnelle et législative inscrites dans des plans stratégiques, dont une des orientations porte sur

Mali

l'accroissement de la part des recettes fiscales intérieures dans le budget de l'Etat en contribuant à l'atteinte de l'objectif de 20%, conformément aux Directives de l'UEMOA.

La Politique fiscale, initiée par les autorités s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PAGAM et du Programme National de Transition Fiscale (PNTF). Ces deux programmes ont pour but de renforcer les financements intérieurs à travers une mobilisation optimale et durable des recettes fiscales.

La mobilisation des revenus internes comporte plusieurs aspects : l'élargissement de l'assiette fiscale, une amélioration de la collecte des impôts et la gestion des finances publiques au sens plus large.

Pour augmenter l'assiette fiscale, le Gouvernement a pris plusieurs mesures concernant les exemptions. Une Loi a été votée par l'Assemblée Nationale en mai 2017 qui interdit la concession des exemptions directionnelles. Le montant minimum d'éligibilité pour les exemptions contemplées dans le code minier a été revu à la hausse et une étude sur la législation fiscale a été réalisée afin d'identifier des exemptions susceptibles d'être réduites.

D'autre part, des analyses sont en cours pour la définition d'une structure de prix et de taxation des produits pétroliers qui protège les revenus de l'état à travers de la fixation des impôts pour les différents produits selon les objectifs de collecte de recettes.

Des mesures sont aussi en cours pour améliorer l'administration fiscale et douanière afin de renforcer leur efficacité. Par exemple, les sanctions imposées aux opérateurs économiques seront réglées à travers transferts bancaires ; les primes des fonctionnaires seront reflétés dans leurs fiches de salaires afin d'améliorer la transparence du système ; le personnel aura accès à la formation dans les domaines des télécommunications, des mines, de la banque et de l'assurance pour améliorer la compréhension des secteurs ; les audits sélectifs vont être élargis pour éviter la cumulation des crédits TVA ; la taxation sera simplifiée afin de promouvoir la conformité par les opérateurs économiques ainsi que la collecte des recettes par l'administration fiscale¹¹ ; le système d'information des douanes est amélioré afin de réduire les fraudes douanières et de permettre par exemple, le règlement des droits d'importations en ligne, etc.

En ce qui concerne la gestion des finances publiques, le Gouvernement a introduit déjà cette année des réformes concernant la mise en œuvre du budget programme et du cadre des dépenses au moyen terme dans plusieurs ministères pilotes. Les systèmes d'information pour la gestion du budget programme sont en cours de mise en place et un compte unique du trésor national doit être en place à la fin de 2017 ce qui facilitera le contrôle des finances publiques tant du côté du revenu que dépenses.

Le Gouvernement dans sa volonté de réforme des finances publiques, a élaboré le Plan de Réforme de la Gestion des Finances Publiques au Mali (PREM 2017-2021) sur la base des leçons tirées de l'évaluation du PAGAM/GFPD II et de l'exercice PEFA en vue d'inscrire les

¹¹ Un exemple des mesures prévues est l'établissement d'un taux proportionnel unique aux bénéficiaires de 3 pourcent qui remplacerait les 288 taux

Mali

réformes des finances publiques dans une vision claire et cohérente avec le CREDD et PDI (2^{ème} Génération).

Le PREM, couvrant trente (30) structures opérationnelles et douze (12) structures gestionnaires de crédits, a pour objectif d'optimiser l'espace budgétaire afin d'exécuter, de manière transparente et efficace, les dépenses publiques en vue de l'atteinte de l'objectif de croissance et de développement durable.

La diaspora et les ONG contribuent de façon significative au développement du pays à travers les constructions d'infrastructures sociales de base (écoles, centres de santé, adductions d'eau, etc.) et de transferts de fonds en faveur des familles.

Dans le cadre de l'amélioration de la gouvernance financière, le Gouvernement a mis en place le Bureau du Vérificateur Général (BVG) et l'Office Central de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (OCLEI).

Le BVG a pour objectif de renforcer la confiance entre l'administration et le citoyen et répond à un souci d'innovation dans le dispositif de contrôle de l'action publique au Mali. Il a pour mission les vérifications financières des recettes et dépenses, de performance et de suivi des recommandations.

L'office a pour mission de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de préventions, de contrôle et de lutte envisagée aux plans national, sous régional, régional et international pour une lutte efficace et coordonnée contre l'enrichissement illicite.

En matière de technologie, l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC), premier organe institutionnel créé par l'Etat en 2005 prend en charge la politique nationale et le plan stratégique national des technologies de l'information et de la communication (TIC) du gouvernement et l'instauration d'une véritable société de l'information.

Devant l'urgence des besoins sectoriels en matière de TIC et l'attente de la population, l'AGETIC s'est attelée à des missions stratégiques transversales, notamment la modernisation de l'administration publique, la popularisation de l'accès à internet dans les écoles et les communes et l'appropriation par les couches les plus larges des technologies de l'information et de la communication.

Le document de la Politique Nationale de la Science, de la Technologie et de l'Innovation prévoit à son axe 8 « promotion de la coopération » et comme objectif opérationnel « promouvoir la coopération interinstitutionnelle aux niveaux national, sous régional, régional et international » comme actions : i) renforcer la coopération scientifique régionale et internationale et ii) soutenir le développement de la diplomatie scientifique du Mali.

Dans le cadre du Partenariat Public-Privé (PPP), le Gouvernement a élaboré une stratégie nationale qui a servi de cadre à l'élaboration de la Loi n°2016-061 du 30 décembre 2016 relative au Partenariat Public-Privé et des textes connexes qui régissent ce processus ont été adoptés à cet effet. L'objectif poursuivi est de : (i) Pallier le déficit d'infrastructures structurantes, (ii) Favoriser la qualité et la durabilité des infrastructures par le recours au

secteur privé et l'utilisation soutenable et optimale des deniers publics et (iii) Harmoniser la démarche du Mali avec celle de l'UEMOA.¹²

Le Forum de Bamako, manifestation unique en son genre en Afrique, organisé par la Société civile, est un espace de réflexion de haut niveau sur l'avenir du continent. Il a pour objectif de favoriser le métissage de connaissance et de partage des savoirs. Accompagné et soutenu par de nombreux partenaires publics et privés, le forum de Bamako publie chacune de ses éditions un mémorandum remis au Président de la République du Mali.

7. Moyens de mise en œuvre des ODD au Mali

L'Agenda 2030 des Nations Unies constitue un ambitieux programme de développement dont la réalisation nécessite la mobilisation de moyens financiers et humains importants.

Le caractère universel des ODD peut être de nature à renforcer la tenue des engagements de financement des partenaires au développement. Un accent non négligeable devra être mis sur l'engagement du secteur privé à investir en faveur des ODD.

Aussi, est-t-il nécessaire d'explorer des mécanismes innovants de financement interne et externe comme l'utilisation plus efficiente des transferts de fonds des migrants, source jusqu'ici plus importante et plus stable que l'APD et les Investissements Directs Etrangers (IDE).

Au même moment, il y a lieu de poursuivre l'amélioration des capacités d'absorption des ressources externes et de capitaliser les bonnes pratiques de coopération au développement mais aussi, susciter une plus grande synergie d'action entre les partenaires techniques et financiers pour un financement équilibré des domaines prioritaires de développement.

Les ODD, depuis leur conception, ont beaucoup insisté sur les moyens de mise en œuvre y compris le financement jusqu'à en faire un objectif à part entière. Les consultations nationales ont souligné la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités et les ressources au niveau local pour l'appropriation, la mise en œuvre, le suivi et la responsabilisation dans le cadre des ODD.

Si l'une des raisons avancées pour expliquer le succès mitigé des OMD était l'insuffisance de l'APD, il y a dès lors lieu de réduire, dans le cas des ODD, la dépendance à l'égard des donateurs internationaux en établissant des priorités et en mobilisant les ressources nationales.

Comme les autres pays, le Mali sera amené à faire de plus en recours au budget d'Etat pour assurer un financement pérenne à ses programmes de développement. Des efforts d'augmentation des capacités de mobilisation et d'utilisation efficiente des ressources financières nationales et internationales sont à faire.

¹² Rapport provisoire RNDH 2017, ODHD/LCP

Par ailleurs, les moyens de mise en œuvre n'incluent pas que les financements, mais concernent aussi les politiques à mettre en œuvre pour atteindre le développement durable et celles à changer.

Il importe donc que les objectifs soient associés à des financements pour les soutenir, des politiques pour y parvenir, des moyens humains pour les mettre en œuvre et des indicateurs pour en évaluer les résultats.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Mali a entrepris un processus de relecture et d'actualisation de différents documents de programmation et de planification en même temps que l'alignement du Plan Cadre Intégré des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF+) sur les ODD.

Enfin, l'Agenda 2030 des Nations unies précise que "Les ODD et leurs cibles sont intégrés et indivisibles, globaux de nature et universellement applicables, prenant en compte les différentes réalités nationales, capacités et niveaux de développement et respectant les politiques et priorités nationales. Les cibles sont définies comme aspirations et globales, avec des cibles nationales propres à chaque gouvernement guidé par le niveau et l'ambition globaux mais prenant en compte les circonstances nationales".

Une des étapes importantes de la mise en œuvre desdits ODD est le suivi, le rapportage et la redevabilité ainsi que l'évaluation des risques. Il apparaît donc nécessaire de mettre en place un mécanisme institutionnel de mise en œuvre des ODD et de procéder à la révision du Schéma Directeur de la Statistique (SDS).

8. Prochaines étapes

Dans l'optique de mieux saisir les opportunités des ODD, le Mali envisage un certain nombre d'actions dont les plus importantes se présentent comme suit :

- la mise en place du dispositif institutionnel de mise en œuvre des ODD et l'opérationnalisation des groupes thématiques ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route nationale sur les ODD ;
- l'intégration des ODD dans les documents de planification ;
- l'élaboration d'un plan de communication sur les ODD ;
- le renforcement des capacités (formation des acteurs) aux niveaux des collectivités territoriales, des institutions de la République et Institutions de recherches (universités et Centres de recherche spécialisés) ; Société civile et le secteur privé ;
- la révision du Schéma Directeur de la Statistique (SDS) ;
- la mise en place d'un mécanisme de suivi-évaluation (élaboration des indicateurs).

Mali

9. Conclusion

Le Mali est pleinement engagé à mettre en œuvre les Objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies.


Les nouveaux paradigmes de développement à l'origine de l'agenda 2030, requièrent du Mali l'alignement de ses stratégies et politiques de développement avec les ODD, aussi bien au niveau national que régional, et leur mise en adéquation avec les cibles prioritaires identifiées.

Les premières étapes franchies dans le processus indiquent que le pays est sur la bonne voie car les choix opérés dans le cadre de la priorisation des cibles se fondent sur des besoins récurrents appelant une satisfaction urgente pour un développement harmonieux durable, porteur de bien-être pour ses populations. Il en est de même du dispositif institutionnel envisagé pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des programmes.

L'opérationnalisation de la feuille de route élaborée en partenariat avec la Mission MAPS du PNUD permettra de relever les défis énormes liés à l'insuffisance des ressources humaines, à l'amélioration de la gouvernance, à la mobilisation des ressources financières internes (secteur privé, financements innovants) et externes.

Toutefois pour assurer véritablement la réussite de ses politiques de développement, le Mali devra veiller à l'application rigoureuse des dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger pour ramener la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national. Il y va du développement harmonieux de toutes les régions et de l'émergence du pays à l'horizon 2030.

Le Ministre



Tiéman Hubert COULIBALY
Officier de l'Ordre National



10. Annexes

1. Liste des cibles urgentes nationales par ODD

ODD	CIBLES URGENTES
ODD 3	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes
ODD 6	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs ;
ODD 7	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique
	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre
	7.b D'ici à 2030, développer l'infrastructure et améliorer la technologie afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement
ODD 8	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre
	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance
ODD 9	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens
ODD 10	10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 % les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 %.
ODD 11	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays

	<p>11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire de [x] % le montant des pertes économiques dues à ces catastrophes, exprimé en proportion du produit intérieur brut, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable</p> <p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</p> <p>11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale</p> <p>11.b D'ici à 2020, accroître de [x] % le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au cadre de Hyogo à venir, une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p> <p>11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux</p>
ODD 12	<p>12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle du district le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte</p> <p>12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans le rapport qu'elles établissent sur la viabilité</p> <p>12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables</p>
ODD 13	<p>13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide</p> <p>13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés</p>
ODD 15	<p>15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols</p> <p>15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable</p> <p>15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à</p>

	2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction
	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande
	15.a Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement
	15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance
ODD 16	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ; Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement
	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement

Grille de priorisation des ODD, résultat des travaux de l'atelier national, priorités au niveau national :



GPC-ODD_v2017_PR
OJET_Mali national :

Grille de priorisation des ODD, synthèse des résultats des travaux des ateliers régionaux, les priorités aux niveaux des 10 Régions :



GPC-ODD_Mali-Syn
thèse régionale.xlsx

2. Tableau 1 : Nombre total d'emplois par secteur et par sexe en 2016

Sexes \ Secteurs	Hommes		Femmes		Non désagrégés		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	34036	66,3	1906	34,5	10354	100,0	46296	68,9
Privé	17293	33,7	3615	65,5	0	0,0	20908	31,1
Total	51329	100,0	5521	100,0	10354	100,0	67204	100,0

Source : Rapport d'activités 2016 de l'ONEF

3. Tableau 2 : Encours de la dette publique de 2015 à 2017 (Mrds de FCFA)

Mali

Années		2015	2016	2017
Multilatérale	Encours	1 384,4	1 626,3	1 753,6
	Poids (%)	78,9	78,4	80,4
Bilatérale	Encours	370,0	447,6	428,6
	Poids (%)	22,8	21,6	19,6
Encours total de la dette extérieure		1 754,4	2 073,9	2 182,2
Encours de la dette intérieure		621,6	912,5	985,5
Encours total de la dette publique		2 375,9	2 986,4	3 167,7
Produit Intérieur Brut (PIB)		7747,69	8321,83	8868,39
Ratio encours de la dette/PIB		31,5%	35,6%	35,7%

Source : DNP, RSEF 2017-2018

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

DNPD, 2016, Rapport sur la situation économique et financière du Mali en 2016 et perspectives pour 2017

DNPD, 2017, Rapport sur la situation économique et financière du Mali en 2017 et perspectives pour 2018

CSLP, 2017, Rapport intérimaire pour le suivi des ODD

CSLP, 2017, Rapport 2016 de mise en œuvre du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable

CSLP, 2016, Rapport d'identification et de priorisation des ODD

CSLP, 2016, Etude sur Identification et opérationnalisation des priorités de développement durable du Mali

ODHD, 2016, RNDH, édition 2016

ODHD, 2018, RNDH 2017

INSTAT, 2016, EMOP 2015/2016

DNH, 2017, Rapport national du Mali Sur l'indicateur ODD 6.5.2, relatif aux eaux transfrontalières

PNUD/DCM, 2017, Feuille de route pour la Mise en œuvre des ODD

DCM, 2018, Communication écrite

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Eau, Environnement, Urbanisme Et Domaines de l'Etat, Annuaire Statistique 2016 édition 2017

Cellule de Planification et de Statistique Secteur Eau, Environnement, Urbanisme Et Domaines de l'Etat, Revue harmonisée 2017